

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 20.00

Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. GOBELINS 26-32

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

**Rassemblement  
contre le fascisme!**

**LA VOIX DE LA LIGUE**

**I. — L'Affaire Dreyfus**

Georges BOURDON

Victor BASCH

E. LISBONNE

**II. — Les victimes des Conseils de guerre**

Henri GUERNUT

**AU COMITÉ CENTRAL**

*La Ligue et le Rassemblement populaire*

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

# JULES GUESDE

LE SOCIALISME FAIT HOMME (1845-1922)

par **Compère-Morel**

Voulez-vous être exactement renseigné sur le Socialisme scientifique imposé par les nécessités de la vie économique actuelle et qui, loin de toute abstraite idéologie, se place devant les faits et subordonne la conscience des hommes à la réalité des choses ?

Voulez-vous être entièrement initié à ses doctrines, à ses principes, à ses théories, et avoir une notion exacte de cette conception matérialiste de l'histoire dont l'utilisation permet de se faire une idée précise de l'évolution de la vie de l'homme dans le passé, de sa situation dans le présent, et de ses possibilités de développement dans l'avenir ?

Voulez-vous connaître la nature, la profondeur et l'étendue des transformations qui bouleversent le monde contemporain dans les méthodes de travail et jusque dans les conditions de la propriété ?

Voulez-vous être renseigné sur l'existence et la mise en action des éléments qui conduisent à la réussite de toute Révolution sociale et savoir pourquoi et comment toute violence décroît et disparaît dans l'action révolutionnaire, à mesure que l'intelligence, le savoir, le sentiment de l'ordre, la maîtrise de soi, l'esprit de discipline et le respect de l'autorité augmentent et se développent chez ceux qui en sont à la fois les artisans et les bénéficiaires ?

Si Oui, lisez le livre que **COMPÈRE-MOREL** vient d'écrire sur

## JULES GUESDE, Le Socialisme fait Homme

Sur Jules GUESDE, prophète des Temps nouveaux, dont le long et pénible apostolat a rendu possibles les progrès socialistes du présent et la victoire définitive de demain !

Sur Jules GUESDE, dont la puissante personnalité — par trop oubliée — a dominé, pendant près d'un demi-siècle, tout le mouvement ouvrier et socialiste français !

Sur Jules GUESDE, républicain sous l'Empire, socialiste sous la République, mais toujours à la pointe de la Défense Nationale chaque fois que le salut de la Patrie fut en danger : en 1870-1871, comme en 1914-1918 !

Sur Jules GUESDE, que son internationalisme agissant et son ardente propagande en faveur du Collectivisme firent tant de fois arrêter, condamner et emprisonner, et qui paya de cinq longues années d'exil son adhésion au mouvement communaliste du 18 mars 1871 !

Sur Jules GUESDE, parvenu, grâce à ses incessants efforts et à la puissance de son action, à faire comprendre au monde du travail de ce pays qu'il lui était nécessaire de s'organiser politiquement, sur son terrain de classe, en vue de la conquête du pouvoir !

Sur Jules GUESDE, que les socialistes n'honorèrent jamais trop pour l'admirable œuvre d'éducation et de recrutement qu'il a réalisée en vue de hâter l'avènement d'une société susceptible d'assurer la liberté et le bien-être à tous, sans distinction, sous la seule condition que tous accomplissent — dans la mesure de leurs moyens — leur quote-part de labeur manuel ou intellectuel !

C'est dire que ce livre de 500 pages, grand format, tout à la fois instructif et émouvant — et dont nous donnons ci-après la Table des Matières — est, à l'heure présente, de la plus brûlante actualité.

Il s'adresse aux hommes, à tous les hommes sans distinction.

A ceux qui ont déjà pris place dans les organisations syndicales ou politiques à des fins réformistes ou révolutionnaires, comme aux esprits inquiets et curieux, soucieux de leur devenir et préoccupés du destin de la société contemporaine.

En exposant le problème social dans toute son ampleur ; en l'examinant sous tous les angles ; en le traitant sous toutes les formes ; en l'analysant dans toutes ses répercussions et en indiquant la seule, l'unique solution, Jules GUESDE, — que Compère-Morel a fait si heureusement et si intensément revivre — place les peuples civilisés devant cette alternative :

Ou bien, tenant compte des profonds bouleversements que les découvertes scientifiques ont provoqués, et provoquent encore tous les jours, dans un monde en perpétuelle évolution, ils vont, enfin, entrer dans la véritable voie du Progrès en instaurant un Ordre nouveau qui permettra aux êtres humains, à tous les êtres humains, de jouir des mêmes possibilités de bonheur ;

Ou bien, au contraire, dominés par les forces mauvaises — faites tout à la fois d'ignorance grossière, de haines aveugles et d'égoïsme social — incapables de se débarrasser d'un système social périmé — contraire aux intérêts généraux de la collectivité — et d'un bellicisme criminel qui dresse les classes et les nations les unes contre les autres, ils seront entraînés à l'abîme, dans un flot de sang et de boue, tandis que la civilisation sombrera, dans les plus convulsions !

A ceux qui liront ce livre, il appartiendra de réfléchir et de méditer, dans la plénitude de leur indépendance intellectuelle, sur ce qu'a dit, écrit et enseigné Jules GUESDE — dont la vie, profondément agitée, toute de luites et de souffrances, restera un modèle de civisme révolutionnaire, de foi ardente et de volonté obstinée — qui a toujours su ce qu'il voulait, pourquoi il le voulait, comment il le voulait.

### TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I. - La Jeunesse de Jules Guesde. Ses premières armes dans le journalisme. — 1845-1870.
CHAPITRE II. - Jules Guesde contre l'Empire. — Pour la République et en faveur de la Commune. — 1870-1871.
CHAPITRE III. - L'Exil en Suisse et en Italie. Jules Guesde, que la Commune a amené au Socialisme, prend rang parmi les plus qualifiés des militants de l'Internationale. — 1871-1876.

CHAPITRE IV. - Le Socialisme scientifique pénètre en France.

Jules Guesde est le meilleur de ses propagandistes. — 1876-1880. — 1881-1882.

CHAPITRE V. - Jules Guesde crée le Parti Ouvrier Français.

Sa vie s'identifie avec celle du P. O. F. pendant près de vingt ans. — 1882-1888. — 1889-1891 — 1892-1895. — 1896-1900.

CHAPITRE VI. - Jules Guesde dans l'Unité. Devant la guerre. — La scission de Tours. — Sa mort. — 1901-1922.

Bulletin de Commande à la LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET

278, boulevard Saint-Germain. — PARIS (VII<sup>e</sup>) avec un mandat de 23 fr. dont 3 fr. pour frais de port.

# RASSEMBLEMENT

## contre le fascisme provocateur !

### *Un appel de la Ligue des Droits de l'Homme*

Le Comité Central, réuni au lendemain du jour où sont rendus publics certains aveux des auteurs du sanglant attentat de l'Etoile et du lâche assassinat des frères Rosselli,

Exprime son indignation, partagée, en dehors même des milieux républicains, par tous les honnêtes gens de ce pays, contre la criminelle aberration de fanatiques préparant, par le guet-apens, par la provocation et par le meurtre, la guerre civile, amorce de la guerre étrangère.

Le Comité félicite le ligueur Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, de l'énergie tenace qui lui vaut, avec la haine inexpiable des conspirateurs et de leurs amis, la reconnaissance des républicains. Il compte sur la fermeté des Pouvoirs publics pour faire toute la lumière sur l'odieuse conspiration contre la démocratie et la paix, pour démasquer, avec tous les coupables, si hauts qu'ils soient, leurs bailleurs de fonds, et pour dévoiler toutes les complicités, françaises ou étrangères, qui viendraient à se découvrir.

Le Peuple français a droit à toute la vérité, dissimulée par certaine presse d'hypocrisie et de mensonge, forte de l'impunité que lui assure une législation insuffisante et imparfaite.

A tous les démocrates, groupés dans le Rassemblement populaire, la Ligue adresse un appel à l'union toujours plus étroite et plus active pour opposer à un fascisme déshonoré, mais qui n'a pas désarmé, la volonté républicaine de progrès social dans la liberté et la paix.

(13 janvier 1938.)

# LA VOIX DE LA LIGUE

LES GRANDES INTERVENTIONS

## L'affaire Dreyfus

Cette tragédie féroce et grandiose que fut l'Affaire Dreyfus, (1) je l'ai, heure par heure, vécue. J'ai été de ceux qui, au spectacle d'une humanité tantôt sublime et tantôt infâme, se sont tour à tour sentis orgueilleux ou humiliés d'être des hommes. C'est de ces fastes démesurés que l'on me demande de vous parler aujourd'hui, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme. Bien peu de minutes me sont réservées pour cette œuvre immense. Essayons pourtant,

\*\*\*

Un homme a été jeté, par une sentence infamante, sur un roc perdu dans l'Océan. Jamais sort plus terrible n'a été fait à une créature humaine. Des mois, des années durant, il a pour horizon une palissade de bois plein et le ciel des tropiques. Défense de lui parler, défense à lui de recevoir des livres. Les lettres de sa femme et des siens lui sont remises recopiées. Un jour, sans raison valable, on lui passera aux chevilles la double boucle de fer qui, quarante-quatre jours durant, ensanglantera sa chair. Ces ordres sauvages et illégaux, il s'est trouvé à Paris, pour les donner, un ministre de la République qui porte un nom d'homme : André Lebou.

Cette épave humaine ne cesse de crier son innocence. Dirait-il vrai ? Il dit vrai. Qu'un tribunal militaire ait pu se tromper, ce n'est pas ce qui fait le scandale. Ce qui est déjà grave, c'est que ces honnêtes soldats, devenus juges, à qui l'on a fait commettre, le 22 décembre 1894, une erreur judiciaire, un ministre de la Guerre, leur chef, les ait de surcroît entraînés dans la forfaiture qu'il avait perpétrée, et que, à l'origine de ce drame shakespearien, on trouve cette trinité malfaisante : un général politicien, redoutable et retors, Mercier, qui cède au furieux chantage de la basse presse ; un demi-fou, spirite salonnier, absurde et pervers, le commandant du Paty de Clam ; un infâme, le commandant Henry.

Contre qui s'acharnent-ils ?

Un alsacien patriote, né d'une famille qui a quitté Mulhouse après l'annexion pour se garder à la France, entré à Polytechnique à dix-neuf

ans, sorti dans les douze premiers de l'École de Guerre, marié à 31 ans, deux enfants, bon époux et bon père, ni joueur ni paillard, travailleur, ne cachant pas qu'il aspire aux hauts grades, riche enfin et sûr de la vie : tel est, à 35 ans, le capitaine Dreyfus, et voilà donc l'espèce d'homme dont, selon la conception de l'Etat-Major de ce temps-là, on fait, en tournant la porte d'une prison, un espion et un traître !

A l'unanimité, il est condamné. Son défenseur, l'illustre Demange, qui n'a accepté son dossier que sous condition d'y trouver inscrite son innocence, le serre dans ses bras et pleure. Mais lui ne pleure pas. Le 5 janvier 1895, tandis qu'il défile pour l'ignominieuse parade de la dégradation, un long cri, ardent, impérieux, sauvage, jaillit d'un gosier de bronze : « Je suis innocent ! Vous insultez un innocent ! Je veux mon honneur ! » Les paroles sont des semences. Vous allez voir comme celles-là vont germer dans les consciences droites.

Mais ce n'est rien qu'un germe frère qui se lève. Cette pierre sépulcrale, sur laquelle de tout leur poids, pesaient l'antisémitisme, les passions politiques et religieuses, le fanatisme et toutes les louches accointances du crime, cette lourde dalle, scellée et gardée par le haut Etat-Major, comment sera-t-il possible dans le sauvage déchainement des instincts, de la soulever ?

\*\*\*

D'abord les hommes :

*Mathieu Dreyfus*, le frère magnanime et sage, le conseiller prudent et hardi qui, dès le premier jour, laissant à ses frères la direction des usines familiales, vient se fixer à Paris pour se donner à la cause du frère innocent.

*Picquart*, le lieutenant-colonel Georges Picquart, un héros, a écrit de lui Francis de Pressensé, peu coutumier de l'hyperbole. L'honnête homme et la parure de l'Etat-Major. Conscience inflexible, intelligence fine, volonté dure, un homme d'acier avec une voix douce, des gestes élégants et une apparence mondaine. Le plus jeune lieutenant-colonel de l'armée française, sorti 5<sup>e</sup> de Saint-Cyr, second de l'École d'Etat-Major, professeur à l'École de Guerre.

(1) Emissions radiophoniques *La Voix de la Ligue* : 18 novembre 1937 (M. Georges Bourdon), 30 novembre (M. Victor Basch), 17 décembre (M. E. Lisbonne).

*Scheurer-Kestner*, vieux républicain de la grande époque, ami de Gambetta, vice-président du Sénat, « une âme de cristal », a écrit de lui Zola, un de ces hommes qui, à l'heure des comptes, peuvent montrer une vie sans défaillance, une probité sans tentations.

Enfin, à la seconde période, mais les dominant tous par le rayonnement du génie, *Zola*, *Emile Zola*, l'immortel auteur des *Rougon-Macquart*, alors à l'apogée de son destin littéraire, et que le seul souci de sa gloire eût pu retenir dans la tour d'ivoire des égoïstes.

Or, admirez ceci, ces quatre hommes, venus de milieux différents, ne se connaissent pas. Mais tel est le miracle de quatre volontés tendues vers un idéal, qu'ils se rencontreront successivement au lumineux carrefour de la vérité.

Cette vérité, quelle est-elle ?

C'est, d'abord, que le capitaine Dreyfus a été illégalement condamné sur le vu d'un dossier secret, ignoré de la défense, crime de forfaiture conçu et exécuté par le ministre lui-même, général Mercier, crime que la loi punit du baigne. De ces pièces secrètes, on le saura plus tard, les unes sont falsifiées, les autres ne peuvent s'appliquer à Dreyfus.

C'est, en second lieu, qu'il y a un traître, le commandant Esterhazy, révélé par le *petit bleu* que lui a adressé le colonel de Schwartzkoppen, attaché militaire allemand, et que le colonel Picquart, devenu chef du Service des Renseignements, a fait capter, et que ce traître, la comparaison des écritures le crie, est l'auteur du bordereau, pour lequel Dreyfus agonise à l'île du Diable.

Révélation capitale. Voilà nos gens au pied du mur. Ils vont reconnaître leur erreur, libérer l'innocent ? Ecoutez.

A Picquart, frappé d'épouvante, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas mis en doute la culpabilité du condamné, que répondent ses chefs, qu'il supplie d'agir sans retard, s'ils ne veulent être devancés et risquer de soulever un terrible scandale ? Ses chefs, ce sont Boisdeffre et Gonse, chef et sous-chef d'Etat-Major, c'est-à-dire, ne l'oubliez pas, le généralissime et son second. Le premier refuse l'arrestation du traître : « Continuez vos recherches, fait-il; mais ne vous occupez ni de Dreyfus ni du bordereau. » Quant au second, Gonse, à qui Picquart crie : « Mais Dreyfus est innocent ! », il lâche cette parole que je vous laisse le soin de qualifier : « Qui le saura, si vous ne le dites pas ? ». A quoi Picquart, pâle d'émoi, réplique : « Mon général, voilà une parole abominable. Mais je n'emporterai pas ce secret dans la tombe ! »

Quel est donc le personnage qui a mérité de si honorables protections ? Un officier d'origine autrichienne, mauvais sujet, paresseux, joueur et débauché, perdu de dettes et de vices, bafouant sa femme, vivant d'expédients avec une fille, escroqueur de son propre neveu. C'est pourtant pour ça, c'est pour ce ruffian et ce traître, flanqué de son ange gardien, Henry, que des hommes que l'on a coutume d'entourer de respect, vont se

liguer, pour l'œuvre la plus condamnable, dans la promiscuité la plus indigne !

On peut bien envoyer Picquart dans le sud tunisien, infesté de pirates, avec l'espoir qu'il n'en reviendra pas, il a pris ses précautions. Son ami d'enfance Louis Leblois, avocat alsacien comme lui, un autre grand honnête homme, a reçu le dépôt du grand secret, et Picquart sait dès lors qu'il peut mourir. Par Leblois, Scheurer-Kestner qui, depuis des mois, sûr de l'erreur judiciaire, cherchait dans l'angoisse, est informé. Par Mathieu Dreyfus qui, de son côté, découvre Esterhazy, le même Scheurer est de nouveau rejoint. Et voilà le circuit fermé !

\*\*\*

A partir de ce jour, se déchaîne une furieuse bataille. Contre les scélérats et les faussaires, se lève l'héroïque légion de la justice. C'est Zola, c'est l'immense et magnanime Jaurès, chez qui tout est grand, le génie oratoire, le cœur, l'intelligence, la faculté d'enthousiasme, en qui tout flambe à l'appel de l'idéal, et qui, par son action quotidienne, par les conseils de sa sagacité, par l'inoubliable publication des *Preuves* fut un des grands champions de la vérité. C'est un Anatole France et un Emile Duclaux, un Painlevé et un Victor Basch, un Hadamard et un Ferdinand Buisson, un Francis de Pressensé, tout savoir, toute flamme et toute honnêteté, et un Clemenceau. C'est Joseph Reinach, toujours courageux et lucide, qui, dès le premier jour, s'est jeté dans la mêlée. Et voici Octave Mirbeau, Edmond Rostand, Sardou, Marcel Prévost, Bernard Lazare (le premier brave de tous); Gaston Paris, Gabriel Séailles, Michel Bréal, Louis Havet, Paul Reclus, Lévy-Bruhl, Seignobos, Grimaux, Jean Psichari, Claude Monet, Eugène Carrière, Lévy-Dhurmer. Enfin tout ce que notre pays compte de plus illustre dans la science, les lettres et les arts, tout ce qui honore la pensée française, s'est enrôlé dans l'armée de la vérité. Hélas ! le Parlement n'est pas de cette bataille, et les gouvernements sont contre nous, et la presse nous combat. Tant pis pour eux ! La victoire de la Justice sera bien celle de la France toute seule !

Elle l'a obtenue contre des manœuvres que je n'ose qualifier ici du nom qui conviendrait. Collusion éhontée et permanente entre Esterhazy et l'Etat-Major qui, l'ayant pris par la main, lui dicte ses lettres, prépare ses interrogatoires, intervient clandestinement auprès des experts; courses nocturnes de fausses barbes, de lunettes noires et de dames voilées, du parc Montsouris au Sacré-Cœur et aux Invalides; le ménage marquis et marquise du Paty de Clam se dépensant sans compter au cours de ces très honorables randonnées; lettres et télégrammes anonymes, dénonciations, altération de pièces, faux, grattages, etc... : il faut lire l'ignominieux récit de ces turpitudes dans les deux enquêtes de la Cour de Cassation, et rougir d'y voir mêlés tant de galons et tant d'étoiles. L'impudique animateur et le prince en est Henry, promu lieutenant-colonel, dont la gloire honteuse est faite

de la demi-douzaine de faux que devait mettre à jour le général, alors capitaine Targe, qui pratiqua au ministère, sous le général André, les recherches qui aboutirent à la seconde revision. Vous demandez-vous quelles raisons secrètes cet homme pouvait avoir de s'acharner ainsi à sauver, contre un innocent, le plus vil des coupables?

Acquitté avec félicitations par le Conseil de guerre, congratulé par le président, général de Luxer, porté en triomphe, en attendant qu'un peu plus tard le prince Henri d'Orléans l'embrasse à la sortie du procès Zola, Esterhazy l'emporte. Et pourtant ce personnage que tout le Palais en fièvre acclame, c'est le soudard dont on a publié, six semaines plus tôt, des lettres dans lesquelles il invective contre la France et contre l'armée, et crie que la fête dont il rêve est d'entrer, à la tête d'une troupe de uhlands, dans un Paris baigné d'un rouge soleil de bataille et livré au pillage de 100.000 soldats ivres. Voilà dans quelle boue on était descendu !

Contre partie de cet indigne acquittement, le lendemain, Picquart était arrêté. Mais cinq jours après, le 13 janvier 1898, la terre tremblait sous un furieux coup de tonnerre : c'était le foudroyant *l'Accuse* de Zola, que publiait le vaillant organe des révisionnistes, *l'Aurore*.

\* \* \*

*l'Accuse*, le procès Zola dominant toute l'Affaire: un acte rude, un des actes les plus révolutionnaires du siècle, un sommet de lucide violence, d'où la vérité, ruisselant à flots, va inonder l'univers et noyer les malfaisants.

Les quatorze jours du procès Zola, quel Golgotha ! Tout s'y retrouve: les saints et les martyrs, les apôtres et les purs, les traîtres, les menteurs, les lâches et les pauvres d'esprit. « Je n'ai pour moi que l'idée, un idéal de vérité et de justice, criaient Zola le Magnifique. Je vaincrai ! » Ses avocats paraissent avoir des ailes: ouragan Labori, constamment sublime, Albert Clemenceau, sarcastique et cinglant, impitoyable et précis, Georges Clemenceau, le chef politique, le grand orateur, qui parlera le dernier. Et Jaurès et Trarieux et Picquart et Reinach et quarante autres, toute la couronne de gloire du dreyfusisme, font couler l'éloquence et la vérité autour de la barre des témoins. En face d'eux, tout l'Etat-Major en bataille, Boisdeffre et Pellieux qui n'hésitent pas à jouer de la guerre, Gonse, Lauth et du Paty, les gros et les petits, les chefs des chœurs et les choristes, les caïmacans et les sicaires, et, manœuvrant au signal du régisseur Henry, toute une troupe disciplinée et dressée à l'injure et au faux témoignage, des experts qui mentent. Dominant le tout dans sa robe écarlate, le président Delegorgue, qui, d'emblée, s'immortalise et prend place parmi ces juges honteux, serviteurs du pouvoir plus que de la justice, que l'histoire a cloués au pilori. Une assistance qui acclame les criminels. Dans les couloirs du Palais, toute la basoche nationaliste, frénétique et hurlante, toujours pareille à elle-même. Une at-

mosphère de cirque à Bizance. « Cannibales ! » leur crie Zola à l'heure du verdict. Et plus tard, Clemenceau, président du Conseil, dira au Sénat: « Si Zola avait été acquitté, pas un de nous ne serait sorti vivant ! »

Vous qui m'écoutez, et qui alors n'étiez pas nés, commencez-vous à comprendre ce que fut l'Affaire?

Ils la croient finie. Ils chassent Picquart de l'armée. Patience, la Némésis est en marche. Les hommes de justice se serrent les coudes. Le 5 juin, la Ligue des Droits de l'Homme est fondée, sous la présidence de Trarieux le Brave, grand citoyen qui sacrifie à l'Affaire tous ses intérêts privés et politiques, et, dans son Comité, prend place l'état-major de ces dreyfusards qui étaient en train de sauver, avec une vie humaine, l'honneur français.

Et voici la grande péripétie.

Le jour de juillet 1898 où Cavagnac a l'imprudence de communiquer à la Chambre le faux Henry, Picquart se dresse: « C'est un faux ! » On lui répond en l'envoyant derechef en prison. Mais le 30 août, Henry, interrogé par le même Cavagnac, avouait son crime, et, le lendemain, enfermé au Mont-Valérien, il se tranchait la gorge, à moins qu'il ne se la laissât trancher.

C'est donc la fin, et la vérité triomphe? Non, car nous vivons alors parmi les tartufes et les fanatiques. Celui-ci trouve le sophisme du billet de banque; celui-là, non moins génial, invente le faux patriotique. Et la foule d'applaudit à ces cyniques. Deux ministres encore, les généraux Zurlinden et Chanoine, toujours des généraux ! vont trahir Brisson, président du Conseil, honnête et faible; mais il faut tout de même en venir où le veut la raison: le 26 septembre 1898, en dépit des suprêmes efforts de la bande, le Conseil des ministres décide la revision. Première victoire de la justice.

A ce moment, Henry, bête venimeuse, est malheureusement mort, emportant ses secrets. Esterhazy a fui en Belgique, puis en Angleterre, d'où il ne va pas tarder à se reconnaître l'auteur du bordereau. Picquart, après 324 jours de détention, sera libéré. Du Paty de Clam ira plus tard en prison. Tous les autres sont déshonorés. Des places les attendaient au bagne; on aurait vu Mercier frissonner sous l'arrachement de ses étoiles: la lâche amnistie qui devait terminer l'Affaire les sauvera.

Mais ici je m'arrête. C'est le président Victor Basch, dont l'amitié est l'orgueil de ma vie, qui vous contera l'histoire de la première revision et du procès de Rennes.

\* \* \*

Ainsi, une erreur initiale, qui pouvait être pardonnable, si elle ne se fût accompagnée d'une forfaiture; toute une troupe qui se jette et s'enlise dans le crime; une opinion publique ensorcelée; le pouvoir défaillant; la presse aux ordres du mensonge; dépassant les individus, des principes qui s'affrontent, des idéaux qui flamboient: voilà l'Affaire Dreyfus.

N'est-ce pas la bataille éternelle qui divise les hommes, celle de la liberté et de la soumission, celle de l'individu et de la raison d'Etat, celle de la vérité et du mensonge? De cette bataille sans fin, vous êtes, quoi que vous en ayez, vous qui m'écoutez. Ne voyez-vous pas que l'Affaire a marqué notre vie publique, qu'elle nous commande à notre insu, que son ombre se dresse derrière chacun de nos actes civiques? Ce sont toujours les mêmes idéaux et toujours les mêmes négations. Ce sont les mêmes hommes qui luttent pour les mêmes

principes. L'enjeu n'a pas varié. La liberté et la justice ont vaincu hier comme elles vaincront demain, car elles portent les signes de l'élévation.

Là où elles sont frappées à mort, le pouls de l'humanité s'arrête, mais leur mort apparente n'est jamais qu'un sommeil. Tant qu'il y aura des hommes de mensonge et d'oppression, il naîtra de salutaires Affaires Dreyfus. Voilà bientôt quarante ans que la Ligue des Droits de l'Homme ne cesse de le répéter.

Georges BOURDON.

\* \*

Mon éminent et courageux ami Georges Bourdon vous a, dans un puissant raccourci, retracé le drame prodigieux de l'affaire Dreyfus, depuis ses origines jusqu'au 26 septembre 1898, jour où, à la suite du suicide du Colonel Henry, le ministre Brisson décida que le Garde des Sceaux saisirait la Cour de Cassation de la demande en révision faite par Mme Dreyfus.

Cette décision souleva dans l'opinion publique et surtout au Parlement, une vive résistance et, après la démission des ministres de la Guerre Zurlinden et Chanoine, le Cabinet fut renversé et remplacé par le ministre Charles Dupuy, avec M. Freycinet à la Guerre.

Pendant ces incidents, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, sur un remarquable rapport du conseiller Bard, et après un éloquent réquisitoire du Procureur Général Manau, déclara la demande « recevable en la forme » et ordonna une enquête destinée à faire toute la lumière et à apaiser les esprits. Dreyfus qui, devant la fin de non-recevoir qui avait accueilli la pétition réclamant de nouvelles recherches qu'il avait adressée aux présidents des deux Chambres, en était arrivé à un état de détresse tel qu'il avait déclaré qu'il n'écrirait plus tant qu'il n'aurait pas reçu de réponse, fut informé, le 16 novembre, de l'ouverture de la procédure en révision, et invité à présenter ses moyens de défense. Premier rayon de lumière dans la nuit où, depuis cinq ans, il était plongé.

Cependant, des bruits ayant couru que l'enquête de la Chambre criminelle était favorable à Dreyfus, les adversaires de la révision se dressèrent contre les magistrats de haute science et de haute conscience qui la composaient avec une telle violence que l'opinion publique fut profondément troublée et que ministère et parlement conçurent l'idée de dessaisir les juges naturels et légaux et de confier l'examen de l'affaire à la Cour de Cassation, toutes Chambres réunies. L'idée qui fut réalisée par la criminelle loi de dessaisissement, votée le 10 février par la Chambre, et le 28 par la Haute-Assemblée, malgré les courageuses protestations des sénateurs Bérenger et Waldeck-Rousseau.

Mais voici que, le 16 du même mois, le Président de la République, Félix Faure, anti-dreyfusard sournois mais agissant, meurt, et que le Président du Sénat, Emile Loubet, est élu comme son

successeur. Réputé partisan de la révision, il est, à son retour de Versailles, accueilli par des huées. Et, croyant leur jour venu, le 23 février, les chefs de la Ligue des Patriotes, Paul Déroulède et Marcel Habert tentent d'entraîner vers l'Elysée une brigade du Général Roget, tentative que le loyalisme du général rendit vaine. A ce moment, une indiscretion du *Figaro* fit connaître au grand public l'enquête menée par la Cour criminelle, révélant les manœuvres, les faux, et le crime de la communication aux juges du premier procès d'un dossier secret. Aussi tous les hommes avertis ne furent-ils pas étonnés que, le 29 mai, M. Ballot-Beaupré, Président de la Chambre civile, chargé du rapport, déclarât « qu'en son âme et conscience » il était convaincu que le bordereau était d'Esterhazy et que, le 3 juin, la Cour, toutes Chambres réunies, vota à l'unanimité la révision, s'appuyant sur deux faits, à savoir que le bordereau n'avait pas été écrit par Dreyfus, et qu'une communication secrète avait été faite aux premiers juges d'un dossier où figurait la pièce: « cette canaille de D... », ne pouvant s'appliquer à Dreyfus. L'arrêt de 1894 était cassé, et Dreyfus renvoyé devant le Conseil de Guerre de Rennes.

En réponse à cette sentence, accueillie avec un immense soulagement par la conscience, non seulement française, mais mondiale, le Président de la République, Emile Loubet, fut, le lendemain, aux courses d'Auteuil, hué, insulté et même frappé, faits qui furent à l'origine de la « défense républicaine » qui s'organisa. Le ministre Dupuy, dont le rôle avait été plus qu'équivoque, sentant que le vent soufflait en faveur des dreyfusards, fit voter par la Chambre l'affichage de l'arrêt de la Cour de Cassation, et engagea la Chambre à demander au Sénat des poursuites contre le général Mercier, pour communication secrète d'un dossier. Ces manœuvres — dont la seconde était plus que maladroite puisqu'elle obligeait le Conseil de Guerre de Rennes à décider, non pas uniquement si Dreyfus était innocent ou coupable, mais si, Dreyfus étant innocent, Mercier était coupable et devait être condamné — n'empêchèrent pas la chute du cabinet Charles Dupuy et la constitution, par Waldeck-Rousseau, d'un ministère de défense républicaine, allant du général Galliffet, tristement célèbre par son rôle lors de la Commune, jusqu'à M. Millerand, alors socialiste.

Nous voici donc au procès de Rennes, objet propre de cette causerie qui m'a été confiée parce que, alors professeur à l'Université de Rennes, j'ai participé à tous les débats.

Une première grande erreur avait été commise : celle de faire siéger le Conseil de Guerre dans une ville comme Rennes, ardemment réactionnaire, et dans laquelle les signataires des protestations relatives à Zola et à Picquart et les membres de la jeune section rennaise de la Ligue des Droits de l'Homme, avaient été l'objet, depuis le déclenchement de l'Affaire, de manifestations d'une extrême violence, avaient vu leurs maisons et leurs personnes assaillies, aux acclamations de l'immense majorité de la population. Il était clair que les juges, dont nous savions qu'ils ne lisèrent que les publications de nos adversaires, qu'ils ne recevaient au cercle militaire que les journaux nationalistes et réactionnaires, ne pouvaient pas n'être pas contagionnés par les passions de leur milieu.

Une seconde erreur, beaucoup plus grave, c'est que le général Galliffet estimait qu'il ne devait exercer aucune influence sur le ministère public, représenté par un ancien gendarme qui avait fait son droit, et qui, se déhant avec raison de sa compétence, avait pris comme conseiller un avocat parisien, M. Jules Auffray, subtil, retors et entièrement conquis à la réaction.

\* \* \*

C'est le 7 août que s'ouvrirent les débats, dans la salle des fêtes du lycée de Rennes, emplie d'une foule frémissante : journalistes, personnages représentatifs du parti dreyfusard et du parti anti-dreyfusard, femmes du monde, snobs et snobinettes. Dans cette foule, cependant, un certain nombre d'assistants ne regardaient ni les toilettes des femmes ni n'écoutaient les bavardages des hommes. Obstinément, passionnément, leurs yeux étaient rivés sur une petite porte par où allait apparaître l'homme de la Douleur. Aucun d'entre nous ne l'avait vu. Mais, depuis plus d'un an et demi, nous avions vécu avec lui, nous avions vécu pour lui. Au moment où nous allions le voir de nos yeux, toute sa lamentable et prodigieuse Passion ressuscitait dans notre mémoire. Nous avions désespéré de jamais apercevoir ses traits. Nous n'avions pas pensé que jamais serait soulevée la pierre tombale que la haine de tout un peuple abusé avait abaissée sur sa tête. Et voilà que l'irrésistible vague de pitié qui avait jailli de quelques âmes l'avait lancé de l'Île du Diable jusqu'à la presque île bretonne et qu'il allait nous apparaître, le Lazare que la soif de justice d'un petit groupe d'hommes avait ressuscité.

Et, après une heure d'attente angoissée, il nous apparut. Et c'était Lazare en effet, tel que le représente Giotto dans la sublime fresque de l'Arena. Au lieu de bandelettes, c'est un uniforme qui flottait autour de lui, uniforme qu'il paraissait ne pas remplir, avec lequel il ne paraissait pas faire corps, et dont il était séparé, en effet, par des couches d'ouate, destinées à masquer sa maigreur. Il s'avancait d'un pas raide et automatique. Sa

figure était jaune et striée seulement de rouge aux pommettes. Il se laissait tomber lentement, lourdement, sur sa chaise. On avait la sensation que ce n'était pas un être vivant qu'on avait en face de soi, mais un homme revenu du pays d'où l'on ne revient pas. Et cette sensation s'intensifia jusqu'à la douleur physique lorsqu'il se mit à parler. Non, ce n'était pas une voix humaine qui sortait de ce gosier. C'était une voix étrangement rauque, sans timbre, comme la voix d'un sourd-muet, la voix de quelqu'un qui, pendant cinq ans, n'avait pas parlé, et qui ne savait plus parler.

L'impression produite par Dreyfus, non seulement sur ses adversaires, mais sur un certain nombre de partisans de sa cause, ne fut pas une impression de sympathie immédiate. On s'était imaginé Dreyfus comme un héros de drame ou de mélodrame. On s'attendait à l'entendre insister sur les tortures qu'il avait subies, sur la double boucle, ses nuits de fièvre et ses journées de délire. Mais Dreyfus ne parla pas de ses souffrances. La pudeur de son orgueil était visiblement froissée à voir étalées aux yeux de tous les plaies de son corps et de son âme. Ce n'est pas à la compassion de ses juges, mais à leur justice qu'il a voulu que fût fait appel. Ce n'était pas un acteur tumultueux, gesticulant, déclamant. C'était un Alsacien un peu lourd, un peu gauche, un peu timide, un homme de l'Est ne sachant pas extérioriser ses sentiments et ne voulant pas les extérioriser par orgueil et par pudeur. Dans le grand drame de l'Affaire, le hasard qui, par ailleurs, l'a si miraculeusement machinée, a commis l'erreur de donner à son héros une âme de stoïcien...

Le procès de Rennes aurait dû être d'une extraordinaire simplicité. Il semblait que le Conseil de guerre ne dût qu'entériner l'arrêt de la Cour de Cassation. Une seule question était posée aux juges, celle de savoir si Dreyfus avait livré, oui ou non, les documents énumérés dans le bordereau.

Au lieu de se borner à l'examen de cette seule question, le Président du Conseil de guerre déclara qu'il n'avait pas à s'occuper des décisions d'une « autre juridiction ». Toute l'affaire, c'est-à-dire tout d'abord l'affaire Dreyfus, proprement dite, puis l'affaire Esterhazy, ensuite l'affaire Picquart, et surtout l'affaire Mercier, furent évoquées. Nous revîmes les cinq ministres de la guerre, et l'on réentendit leurs solennelles et vaines affirmations de culpabilité. Nous vîmes réapparaître la misérable légende des aveux. Nous réassistâmes à la parade, ses démonstrations délirantes de Bertillon. Ce fut un véritable drame shakespearien, avec son mélange de pathétique et de burlesque, avec son cortège de scélérats, de lamentables victimes et de bouffons.

\* \* \*

Dans les interminables dépositions de Mercier, de Roget, de Cugnet et des autres, qu'y avait-il ? Rien, si ce n'est l'affirmation que les pièces dont le bordereau annonce l'envoi *auraient pu* être fournies par Dreyfus, qu'il n'était pas *impossible* que ce fût Dreyfus qui les eût livrées. Que pouvait répondre l'accusé, si ce n'est ce qu'il a ré-



pondu : « Dans ces conditions, rien n'est impossible ». Il avait beau se tordre sous l'avalanche de ces paralogismes dont souffrait autant que son cœur ulcéré sa raison droite ; lui ne pouvait que nier. C'était à l'accusation d'opérer une preuve impossible.

Ce supplice pour Dreyfus et pour nous, ses défenseurs, dura trois longues semaines. C'est en vain que M<sup>e</sup> Demange fit entendre des paroles toutes brûlantes de tendresse humaine. C'est en vain que Labori tonna. En vain que Trarieux déploya la plus émouvante éloquence, les Louis Havet, les Giry, les Molinier d'irréfutables raisonnements scientifiques. En vain que le colonel Picquart, notre héros, fit la déposition la plus saisissante, la plus lumineuse, la plus irréfutable et que sa démonstration fut appuyée par le commandant Freystaetter, le capitaine Carvalho et le lieutenant Bernheim. Tout fut en vain. Dreyfus était condamné d'avance, et c'est presque un miracle que deux des juges, le Président, le colonel Jouaust, et le commandant de Breon, fervent catholique, mais de conscience droite, aient voté l'acquiescement. Dreyfus fut déclaré coupable par 5 voix contre 2, et condamné — les circonstances atténuantes lui

ayant été accordées — à la détention pendant dix ans.

Jugement non seulement scandaleux, mais incompréhensible, le crime qui lui était imputé n'admettant pas, au cas où il l'aurait commis, de circonstances atténuantes. Le verdict fut accueilli par le monde civilisé par un long frisson de stupeur. Il était impossible qu'il fût exécuté. Le ministère, comprenant trop tard la faute qu'il avait commise, proposa d'accorder la grâce au condamné. Il y eut, parmi les défenseurs de Dreyfus, et surtout chez Dreyfus lui-même, une violente révolte contre l'acceptation de la grâce. Mais, conseillé par son admirable frère, Mathieu, il s'inclina. Le 19 septembre, parut le décret présidentiel faisant remise à Dreyfus du « reste de sa peine ». De plus, pour intensifier l'apaisement, Waldeck-Rousseau déposa, le 17 novembre, un texte amnistiant « tous les faits criminels ou délictueux connexes à l'affaire Dreyfus ». C'était la politique de « l'éponge ». C'étaient les coupables, comme Mercier et les autres, mis sur le même rang que les héros, c'était la mort de la véritable affaire Dreyfus.

Vous verrez, chères auditrices et chers auditeurs, qu'elle ressuscitera.

Victor BASCH.

\*\*\*

Les 18 et 30 novembre dernier, Georges Bourdon et le Président Victor Basch ont lumineusement retracé les épisodes les plus caractéristiques du grand drame moral, social, politique que fut l'Affaire Dreyfus, depuis la condamnation dans une enceinte fortifiée, arrachée le 22 décembre 1894 aux juges militaires de Paris par la pression, l'illégalité et le faux, jusqu'à cet ineffable Conseil de Guerre de Rennes qui, saisi par l'arrêt d'annulation et de renvoi de la Cour de Cassation, délibéra le 9 septembre 1899 dans une atmosphère de passion, de haine, de violences nationalistes, et, sans courage pour acquitter l'officier innocent, mais sans conviction pour prononcer contre lui la peine correspondant à l'énormité du crime qu'eût mérité un vrai coupable, se réfugia honteusement dans l'incohérente solution d'un verdict de condamnation mitigé par les circonstances atténuantes !

La tâche nous incombe aujourd'hui de conduire nos auditeurs jusqu'au dernier stade de cette longue et douloureuse marche vers la Justice et la Réparation.

L'inconcevable jugement de Rennes, inspiré par un seul souci de solidarité avec les chefs militaires, hélas ! complices des Esterhazy et des Henry, produisit partout un profond mouvement de stupeur, et le Gouvernement, en proie lui-même à un cruel embarras, crut trouver l'apaisement des esprits, d'une part en faisant bénéficier le capitaine Dreyfus de la grâce présidentielle, et d'autre part en demandant aux Chambres apeurées une loi d'amnistie qui jetterait un voile définitif sur tous les faits connexes à l'Affaire.

A contre-cœur, l'innocent et martyr accepta la grâce qui, en le rendant, après cinq ans d'horribles

souffrances, à sa famille et à la liberté, pouvait cependant être interprétée comme l'abandon de sa défense, mais refusa pour lui-même une amnistie qui l'eût assimilé à ses bourreaux, et, rentrant dans l'ombre, attendit avec résignation l'heure où, inéluctablement, éclaterait la vérité.

Trois années s'écoulaient, pendant lesquelles la mort va faucher, parmi les courageux défenseurs du Droit, Scheurer-Kestner, Grimaux, Bernard Lazare, Zola, que la grande tragédie humaine avait jetés dans la mêlée, mais autour des Trarieux, Pressensé, Clemenceau, Jaurès et de tout ce que le monde civilisé compte de grands caractères et d'esprits libérés, se groupent chaque jour plus nombreux et plus ardents les citoyens qui, dans notre pays, ont enfin discerné, à l'ombre de la machination diabolique, l'action secrète et prolongée des ennemis des institutions républicaines.

« C'est l'odieuse doctrine, à laquelle les « Provinciales » ont infligé une impérisable flétrissure, qui vient de triompher à Rennes ; cette doctrine s'enseigne quelque part ! » écrivait dans un retentissant article du *Figaro* le modéré Jougart. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil s'attaque alors aux racines du mal, et, après de longs et durs débats dans les deux Chambres, fait voter la loi du 2 juillet 1901, qui organisait la liberté d'association, mais soumettait les congrégations religieuses au régime de l'autorisation et interdisait aux congrégations non autorisées l'exercice de l'enseignement. Moines ligueurs et moines d'affaires sont mis hors la loi ; les républicains sont alertés, et les élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 sont pour eux une éclatante victoire.

Les conséquences ne se font pas attendre ; à l'occasion du débat sur l'élection de Syveton, Jaurès

monte à la tribune, dénonce la campagne nationaliste avec ses tentatives d'intimidation et ses actes de violence, trace un fulgurant historique de l'affaire Dreyfus et demande une enquête administrative sur le bureau de renseignements du Ministère de la Guerre devenu une officine de falsifications et de faux; Syveton est invalidé et l'enquête est ordonnée.

C'est le capitaine Targe qui en est chargé, et, après six mois de minutieuses investigations, le général André, devenu ministre de la Guerre, transmet son rapport à Emile Combes, successeur de Waldeck-Rousseau à la Présidence du Conseil, qui en saisit le Garde des Sceaux, tandis qu'Alfred Dreyfus, jusque-là demeuré silencieux, forme une nouvelle requête en revision, fondée sur la découverte de deux nouvelles pièces fausses, fabriquées après le jugement de 1894 et produites devant le Conseil de Guerre de Rennes.

Le Comité Consultatif du Ministère de la Justice émet à l'unanimité un avis favorable à la recevabilité de la demande; le 17 janvier 1904, le Procureur Général près la Cour de Cassation Beaudouin, et le conseiller rapporteur formulant les mêmes conclusions, demandent une enquête supplémentaire afin de rechercher la vérité complète; la Chambre criminelle s'y consacre pendant dix mois, entend tous les témoins qui, de près ou de loin, pouvaient apporter quelque clarté sur l'affaire, fait examiner l'expertise Bertillon sur le fameux bordereau, argument-massue de l'accusation, par trois savants désignés par l'Académie des Sciences, Darboux, Appel et Henri Poincaré, et confie à quatre généraux spécialistes l'examen des questions techniques soulevées par la rédaction même de cette pièce; les conclusions des uns et des autres sont formelles: la reconstitution du bordereau par Bertillon est fautive, son système est dépourvu de toute valeur scientifique, et il est techniquement démontré que cette pièce ne peut être l'œuvre d'un officier d'artillerie.

Les juges militaires de 1894, s'ils avaient été indépendants, n'auraient pu condamner Dreyfus sur un document aussi suspect; mais que penser du Conseil de Guerre de Rennes qui, lui, savait dans quelles conditions illégales avait été rendu le premier jugement et statuait après le suicide du colonel Henry et la fuite d'Esterhazy!

\*  
\*  
\*

Le 15 juin 1906, commencent les débats devant toutes les Chambres réunies de la Cour de Cassation; le Procureur Général, dans un admissible et courageux réquisitoire qui tient huit audiences, démontre l'innocence totale de Dreyfus, et conclut à l'annulation du jugement de Rennes sans renvoi devant une autre juridiction.

Il ne pouvait en être autrement: en effet le bordereau, attribué à Dreyfus, Esterhazy a reconnu, dans des aveux officiellement enregistrés, qu'il l'avait lui-même fabriqué; or, que ce soit comme il l'a prétendu, sur l'ordre de son chef, le colonel Sandherr, afin de constituer une preuve à la charge de celui qu'il fallait condamner quand même, et dans ce cas le crime de haute trahison n'a été com-

mis par personne; ou bien, qu'Esterhazy l'ait rédigé pour son propre compte, en commettant lui-même l'acte réel de trahison, on se rappelle qu'il a déjà été poursuivi pour ce crime en janvier 1898, et que, bénéficiant de l'appui chaleureux de ses complices, y compris les colonels Henry et Sandherr, il a été triomphalement acquitté; l'action publique est éteinte à son égard: donc, de toutes façons, il n'y a juridiquement pas lieu à renvoi devant aucun autre tribunal.

Enfin, le 12 juillet 1906, le Premier Président Ballot-Beaupré se lève, et, d'une voix forte, grave, solennelle, donne lecture de l'arrêt de la plus haute juridiction de ce pays: la revision est justifiée par la révélation de trois faits nouveaux, dont deux pièces fausses produites au Conseil de Guerre de Rennes et un memento d'artillerie postérieur d'un an à la première condamnation; le bordereau, pièce fondamentale de l'accusation, est l'œuvre d'Esterhazy; tous les autres faits articulés sont dus à de faux témoignages; les prétendus aveux recueillis par Lebrun-Renault sont une pure légende; les dossiers secrètement communiqués aux juges de 1899, comme à ceux de 1894, étaient exclusivement composés de documents truqués. En conséquence, la Cour Suprême proclame l'innocence absolue du capitaine Alfred Dreyfus, contre lequel il ne reste rien de l'abominable machination échafaudée contre lui.

Le jour même du prononcé de l'arrêt, sur la proposition de Monis, ancien ministre de la Justice de Waldeck-Rousseau, le Sénat votait un projet de résolution rendant un solennel hommage au courage civique de Scheurer-Kestner et de Trarieux, dont les souffrances morales ont abrégé la vie.

Le 20 juillet, Dreyfus est fait Chevalier de la Légion d'honneur, et reçoit la Croix devant le front des troupes, à l'Ecole Militaire, où, douze ans plus tôt, il avait subi la sinistre parade de la dégradation.

Le lieutenant-colonel Picquart, qui, pour son héroïque abnégation, avait connu la mise en réforme et la prison, est nommé général; il deviendra plus tard ministre de la Guerre du cabinet Clemenceau.

Son courageux et digne ami, Louis Leblois, frappé d'interdiction temporaire par l'Ordre des Avocats de Paris et destitué de ses fonctions de maire, est nommé maire honoraire du VII<sup>e</sup> arrondissement, et le Conseil de l'Ordre annule sa propre décision.

Le 31 décembre 1906, le transfert des cendres de Zola au Panthéon, que la Chambre des Députés avait voté au lendemain même de l'arrêt, est adopté par le Sénat, au cours d'un débat orageux, où le général Mercier, coupable de forfaiture, mais bénéficiaire de l'amnistie et hélas! choisi par un département français pour le représenter à la Haute-Assemblée, ose prendre la parole et invoquer sa conscience pour refuser son vote; mais il se voit infliger cette juste apostrophe: « Il y a un homme, ici, qui devrait être au bagne, et cet homme, c'est vous, monsieur! »

Malheureusement, pas plus que le forban Esterhazy, réfugié en Angleterre, ses complices, camarades ou supérieurs, n'ont subi le châtement que justifiait leur turpitude; une fois de plus, la République a été généreuse pour ceux qui, par n'importe quel moyen, poursuivent sa perte; elle subira d'autres crises, aucune ne fut cependant plus profonde, plus dangereuse, plus féconde en enseignements!

De ce long cauchemar, terminé par la victoire du Droit, retenons d'abord l'effort généreux, souvent héroïque, d'une phalange d'hommes qui, venus des points les plus divers de l'horizon social, politique, intellectuel, se sont dressés, seuls, contre une opinion publique trompée, empoisonnée, déchainée, et ont sacrifié à un magnifique idéal de justice leur tranquillité, leur situation, leur popularité, parfois leur vie, n'ayant que le témoignage de leur conscience pour les consoler des affronts et des souffrances de chaque jour.

Mais, comment ce drame a-t-il pu prendre une ampleur telle, qu'au fur et à mesure des lents progrès de la vérité, odieuse aux uns, reconfortante aux autres, ce fut, non seulement autour des prétoires, dans les réunions, dans la rue, mais au sein même des familles la division et la bagarre!

C'est que d'une part, à côté des faussaires et de leurs complices, il y avait les hommes de bonne foi qui, par une conception étrange du patriotisme, s'imaginaient défendre l'honneur de l'armée en défendant ses erreurs et ses fautes, mais aussi tous ceux qui, continuateurs des hommes du 16 mai et

du Boulangisme, affiliés à des ligues factieuses, déjà exercées aux pires actes de violence, trouvaient dans cette situation volontairement troublée un précieux élément à leurs haines politiques et religieuses.

Et, d'autre part, dans le camp revisionniste, avec les hommes d'Etat, les tribuns, les savants qui ont animé la grande Cause, des milliers d'ouvriers, d'humbles salariés, de petits et moyens bourgeois, bien que souvent dépouillés eux-mêmes de leurs droits, se sont jetés dans la mêlée, parce que, mis par le même idéal, parfois inconscient et instinctif, ils ont eu conscience que l'enjeu de la bataille n'était pas seulement la réparation d'une erreur criminelle, mais la défense des progrès de l'humanité conquis par le lent effort des peuples et la douloureuse suite de révolution.

La démocratie française, et tous ceux qui, en tous pays, ont communiqué avec elle dans cette tragique épopée, ont eu le sentiment profond, et l'on peut dire aujourd'hui la prescience, que les préjugés de religion ou de race ramènent à la barbarie du moyen-âge, comme les nationalismes exacerbés conduisent à la dictature et à la guerre exterminatrice.

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, dont l'acte de naissance est inscrit au cœur de l'Affaire Dreyfus, a pensé que c'était encore l'heure de le rappeler aux hommes libres de tous les pays.

E. LISBONNE,

## APPEL

### pour une meilleure entente entre l'Algérie et la France

*Les voyages forment la jeunesse, affirment volontiers les éducateurs. Encore faut-il qu'ils soient encouragés à y pousser leurs élèves autrement que par des vœux platoniques ou des essais qui tiennent plus de l'agence touristique que de l'éducation bien comprise.*

*L'Association franco-musulmane, composée de part et d'autre d'éducateurs éclairés, vous offre à ce sujet toutes les garanties matérielles et morales que parents et élèves peuvent souhaiter.*

*Si l'Islam a tenté nombre de poètes, de peintres, très peu développées encore sont les relations d'homme à homme entre occidentaux et orientaux. Entre eux, l'attrait est puissant, mais il manque souvent le geste qui entraîne l'estime et l'amitié.*

*L'association franco-musulmane ayant mis l'éclosion de pareils sentiments au premier plan de ses préoccupations, organise, à Alger, en 1938, vraisemblablement à Pâques, une rencontre de jeunes franco-musulmanes, sous la haute autorité de personnalités françaises et musulmanes.*

*Quelle famille française un peu éclairée ne voudra céder aux sollicitations de son fils désireux d'accepter l'invitation loyale, fraternelle d'une famille musulmane qui se plaint de l'incompréhension des Français à son égard, et entend manifester ainsi, la première, ses sentiments d'amitié.*

*A quiconque voudra connaître l'hospitalité des musulmans, il n'en coûtera que très peu. Outre que le voyage collectif et surveillé ne coûtera que quelques centaines de francs, le séjour sera gratuit, puisqu'il s'agit d'échange.*

*Chaque famille française ou musulmane ayant intérêt à ce que son fils soit choyé à son tour, s'ingéniera à montrer à son hôte toutes les beautés, toutes les richesses de son pays. Et comme ces deux pays sont unis par les liens d'une communauté d'intérêts, à la fois économiques et moraux, nul ne peut douter que ces échanges interscolaires ne soient, à bref délai, une des formes modernes de la vie franco-musulmane.*

*Ajoutons que pour calmer les légitimes appréhensions des familles, des Comités de surveillance fonctionneront dans toutes les villes où séjourneront les jeunes Français en Afrique du Nord et les Musulmans en France.*

*Ces Comités seront composés d'éducateurs et de médecins ayant la confiance des familles.*

**Association Franco-Musulmane**  
(1 bis, rue de Navarre, Paris-5<sup>e</sup>).

Présidents d'honneur :  
**Maurice Viollette, ministre d'Etat,**  
**Cheikh el Okbi.**

## II

## Les victimes des Conseils de guerre

J'ai demandé un jour (1) à cinq personnes prises au hasard dans ce qu'on appelle la masse : « A quoi vous fait penser le mot : « Ligue des Droits de l'Homme » ? ». L'une m'a répondu : « A Dreyfus » ; la seconde : « A Caillaux » ; les trois autres : « Aux victimes des Conseils de guerre ».

En effet, mes chers auditeurs, ce qui a rendu populaire le nom de la Ligue, ce n'est peut-être pas telle ou telle grande affaire, mais la campagne qu'elle a menée, après l'armistice, en faveur des militaires et des civils qui avaient été, pendant la guerre, sous l'influence de l'esprit de guerre, frappés à tort pour divers crimes, — qui étaient innocents — et à qui elle a entrepris de restituer l'honneur.

A vrai dire, tous n'ont pas été condamnés par les Conseils de guerre ordinaires, qui fonctionnaient aux armées dans les conditions prévues par la loi. D'autres l'ont été par des Conseils de guerre spéciaux, plus restreints, plus rapides, composés le plus souvent de trois officiers, que le chef de corps réunissait de toute urgence dans des occasions graves et qu'on appelle communément « cours martiales ». D'autres enfin n'ont été ni condamnés, ni jugés ; ils n'ont même pas été soumis à un commencement d'instruction ou d'enquête ; ils ont été sans autre forme de procès passés par les armes : ce sont les « fusillés sans jugement ».

Des noms assurément surgissent dans vos mémoires, ceux que la presse a répétés : Souain ! Flirey ! Vingré ! Chemin et Pillet ! Herduin et Milan ! Bersot ! Loiseau ! Mertz ! Copie ! Strimelle et ses pigeons voyageurs ; les Moreau condamnés en famille — le père, la mère, les deux fils — pour avoir fait des signaux lumineux avec une lanterne ; ou encore Waterlot, ce grand diable de Flamand roux qui, ayant été adossé à une meule un matin de brume opaque, s'est laissé choir au commandement de : « Joue », avant que le peloton n'eût tiré, a fait le mort, s'est enfui et, venant un jour dans les bureaux de la Ligue, s'est présenté en ces termes : « C'est moi le fusillé vivant ».

Toutes ces histoires se ressemblent. J'en évoquerais deux, parmi les plus connues.

\* \* \*

Le 336<sup>e</sup> régiment d'infanterie tenait les environs de Souain depuis le mois de septembre 1914. Nous étions au mois de mars 1915. Six mois de tranchées pendant un hiver rude, dans une région inclemente ; beaucoup d'attaques, toutes meurtrières, toutes infructueuses. Du côté ennemi, un puissant matériel ; de notre côté, de l'hésitation, un commandement qui tendait à s'éloigner de la troupe, ce qui chez elle n'entretenait pas le courage.

(1) Emission radiophonique « La Voix de la Ligue », du 29 décembre 1937.

A la 21<sup>e</sup> compagnie, attaque le 7 mars : échec ; attaque le 8 : nouvel échec ; attaque le 9 : troisième échec.

Le 10 au matin, on devait « remettre ça ». De l'avis de tous, l'opération était une folie ; terrain difficile ; les fils de fer n'étaient pas détruits ; les mitrailleuses, qu'on n'avait pas réduites au silence, exécutaient en avant et sur le flanc des tirs de barrage irrésistibles.

De ceux qui sont sortis la veille, aucun n'est revenu ; leurs corps, à portée de la main ou presque, n'ont pas été relevés. Et voici que par surcroît notre artillerie, visant trop court, tire sur les nôtres. C'est alors que l'ordre est donné : « En avant ! »

« Les hommes, dit l'abbé Couesnon, étaient dans un état d'affaissement physique et moral complet... » — « Ils avaient perdu le ressort moral, ajoute l'officier Gracy... Ces malheureux restaient aplatis contre les parois de la tranchée, le regard vide et paraissant ne pas entendre. D'ailleurs, pas un mot de révolte, mais une sorte d'impassibilité. » — « Aucun de mes hommes, précise le lieutenant Morvan, n'avait plus la force morale pour exécuter une attaque... J'en ai hissé quelques-uns sur le parapet : ils retombaient dans la tranchée comme des sacs, comme des cadavres... » — C'étaient, dit l'aspirant Germain, de « véritables loques » ; « des hommes vidés », dit le médecin-chef Heullin.

Oh ! ils n'ont pas refusé. Pour refuser, il faut en avoir la force : ils étaient sans force. Pour refuser, il faut avoir une volonté, quelque conscience : ce n'étaient plus que des choses, dont la conscience et la volonté s'étaient évadées...

...Le lendemain, le commandement résolut de faire un exemple : « Prenez six caporaux et dix-huit soldats des plus jeunes classes ».

Je viens de relire à votre intention, mes chers auditeurs, les rapports des exécutants. Chacun a cru qu'il s'agissait de désigner des hommes pour une corvée, pour une patrouille ; ils les ont pris n'importe comment, à leur fantaisie ou suivant l'ordre du tableau. Hélas ! ce fut la corvée de conseil de guerre ; ce fut la patrouille vers le peloton d'exécution. Car c'est vers le Conseil de guerre (à Suippes) qu'ils ont été envoyés.

Le commandement exigeait une sanction sévère. Au témoignage de tous, le président fut impatient, menant les débats tambour battant, interrompant, apostrophant, injuriant les témoins indulgents ou favorables.

Déclarés coupables d'abandon de poste en présence de l'ennemi, quatre caporaux sur six furent condamnés à mort le 16 mars et exécutés le lendemain aux premières lueurs de l'aube. C'étaient le caporal Girard, horloger ; le caporal Lechat, culti-

vateur ; le caporal Lefoulon, cultivateur ; le caporal Maupas, instituteur.

\* \* \*

Au moins cette fois-là, mes chers auditeurs, y eut-il un appareil judiciaire, un semblant d'enquête, une audience, un jugement. Mais voici une autre histoire, dont le héros est encore un instituteur et où l'ombre même d'un rudiment de justice est absente.

Quand les premiers uhlands ont débouché à Barenton-Bugny, dans l'Aisne, en 1914, la première personne qu'ils aient rencontrée, c'est Jules Copie, l'instituteur.

Tout de suite ils l'appréhendent, le bousculent, lui braquent un revolver sous le menton et le bourrent de coups de bottes dans le derrière.

Effrayé, Copie rafe chez lui tout ce qui lui tombe sous la main et s'enfuit. Il court à travers champs, traverse la ville de Laon au galop. Des cavaliers l'arrêtent et le remettent à des gendarmes qui passent.

Comme il a l'air hagard (on le serait à moins), il paraît suspect. Qui ne paraissait suspect, mes chers auditeurs, le 1<sup>er</sup> septembre 1914 ? On le fouille. Et voici ce qu'on découvre dans ses poches : 1<sup>o</sup> un carnet portant l'indication de quelques cantonnements ; 2<sup>o</sup> des cartes d'Etat-Major de la région du Nord-Est : Mézières, Laon, Cambrai ; 3<sup>o</sup> un passeport pour l'Allemagne.

« Alors dans l'esprit des assistants, point de doute. Cette liste de cantonnements, c'était à coup sûr pour la livrer aux « Boches ». Ces cartes d'état-major, c'était assurément pour guider les « Boches ». Ce passeport, n'était-ce point la preuve que l'individu était allé chez les « Boches », qu'il connaissait les « Boches », qu'il était un ami des « Boches, » un espion des « Boches », un « Boche » ?

Remarquez, mes chers auditeurs, que si l'on avait interrogé Copie, on aurait eu tout de suite l'explication. Secrétaire de mairie, il avait été depuis une semaine occupé par le cantonnement des troupes de passape ; quoi de plus naturel qu'il en ait pris note ?

Il avait sur lui des cartes d'Etat-Major ? — Je crois bien ; il avait été au régiment sergent-major cycliste et il avait conservé sa collection.

Il avait un passeport pour l'Allemagne ? — Oui, en 1909, il y avait de cela cinq ans, il était allé comme secrétaire de l'Amicale des Instituteurs de l'Aisne, au Congrès de Nancy ; de là, il s'était offert avec ses camarades une petite excursion dans notre Alsace alors allemande, et il en avait ingénument gardé un souvenir. S'il avait été un espion véritable, est-ce qu'il ne se serait pas appliqué, au contraire, à détruire le moindre signe de suspicion ?

Mais le 1<sup>er</sup> septembre 1914 on n'allait pas si loin dans la réflexion.

Les gendarmes lui passent les menottes, le tirent par la chaîne ; dans le village on le montre du doigt, on l'accable d'injures ; les femmes le frappent, les enfants lui crachent au visage.

Tout à coup, entre Chamouilles et Neuville, des coups de fusil. Evidemment c'est l'ennemi !

« Alors quoi, il nous attendait, l'ennemi ! il savait que nous étions là, l'ennemi ! donc quelqu'un le lui a dit : l'instituteur, bien sûr ! »

Sauve qui peut, crie quelqu'un.

Le gendarme qui tient en laisse Copie hèle un conducteur qui répare un attelage. « — Viens me donner un coup de main, viens m'aider à emmener l'espion qui arrive de chez les Boches ». Et tous les deux entraînent Copie.

Mais Copie qui est haletant, à bout de souffle, s'affaisse dans le fossé.

— « Allons, le Boche, debout, debout ou je te tue ».

Copie ne peut se relever.

— « Tue-le, dit le gendarme ».

Et le conducteur tire à bout portant deux coups de revolver sur Copie qui se renverse. Le gendarme avec son mousqueton l'achève et se sauve.

\* \* \*

Que faisait la Ligue quand elle apprenait des histoires de ce genre ?

Par principe, la Ligue ne croit jamais ce qu'on lui rapporte ; elle n'y croit que quand on lui en a fourni ou lorsqu'elle-même en a trouvé les preuves. Aussi son premier soin était-il de s'informer. S'il s'agissait d'une condamnation régulière prononcée par un Conseil de Guerre ordinaire ou un Conseil de Guerre spécial, elle demandait au Ministère le dossier.

Mes chers auditeurs, vous le devinez, ce ne fut pas chose facile, au début des hostilités, d'obtenir du Grand Quartier Général qu'il consentit à se dessaisir d'un document qui, après tout, était confidentiel et ne regardait pas les « pékins ». Et puis, dans ces dossiers qu'y avait-il ? quelques bouts de papiers jaunés, tachés, à demi déchirés. Du moins y déchiffrait-on le nom du soldat, de son pays d'origine, de sa unité, des hommes interrogés, des juges ; cela suffisait à la Ligue pour orienter ses recherches.

Elle écrivait à la famille, aux camarades ; par eux, elle obtenait des indications sur les témoins directs, ceux qui avaient vu, ceux qui avaient entendu. A eux aussi, elle écrivait, leur envoyant des questionnaires serrés ; elle s'adressait au défenseur, aux officiers ; elle provoquait, comme il est légitime, les explications des accusateurs eux-mêmes ; puis elle comparait, elle appréciait. Et lorsque enfin il lui apparaissait que probablement une erreur avait été commise, alors, dans le dessein de la réparer, elle engageait la procédure de revision.

\* \* \*

En quoi consistait cette procédure ?

En 1914, mes chers auditeurs, ce n'était pas très compliqué : quand une personne se croyait victime d'une erreur judiciaire, elle n'avait qu'une chance de la faire redresser : c'était de découvrir un fait nouveau.

Entendez : un fait nouveau tel que le précise, dans son article 443, alinéa 4, le Code d'Instruction criminelle ; un fait qui ne fût pas venu à la connaissance des premiers juges ; un fait qui détruisait tout l'édifice de l'accusation et établit l'in-

monte à la tribune, dénonce la campagne nationaliste avec ses tentatives d'intimidation et ses actes de violence, trace un fulgurant historique de l'affaire Dreyfus et demande une enquête administrative sur le bureau de renseignements du Ministère de la Guerre devenu une officine de falsifications et de faux; Syveton est invalidé et l'enquête est ordonnée.

C'est le capitaine Targe qui en est chargé, et, après six mois de minutieuses investigations, le général André, devenu ministre de la Guerre, transmet son rapport à Emile Combes, successeur de Waldeck-Rousseau à la Présidence du Conseil, qui en saisit le Garde des Sceaux, tandis qu'Alfred Dreyfus, jusque-là demeuré silencieux, forme une nouvelle requête en revision, fondée sur la découverte de deux nouvelles pièces fausses, fabriquées après le jugement de 1894 et produites devant le Conseil de Guerre de Rennes.

Le Comité Consultatif du Ministère de la Justice émet à l'unanimité un avis favorable à la recevabilité de la demande; le 17 janvier 1904, le Procureur Général près la Cour de Cassation Beaudouin, et le conseiller rapporteur formulant les mêmes conclusions, demandent une enquête supplémentaire afin de rechercher la vérité complète; la Chambre criminelle s'y consacre pendant dix mois, entend tous les témoins qui, de près ou de loin, pouvaient apporter quelque clarté sur l'affaire, fait examiner l'expertise Bertillon sur le fameux bordereau, argument-massue de l'accusation, par trois savants désignés par l'Académie des Sciences, Darboux, Appel et Henri Poincaré, et confie à quatre généraux spécialistes l'examen des questions techniques soulevées par la rédaction même de cette pièce; les conclusions des uns et des autres sont formelles: la reconstitution du bordereau par Bertillon est fautive, son système est dépourvu de toute valeur scientifique, et il est techniquement démontré que cette pièce ne peut être l'œuvre d'un officier d'artillerie.

Les juges militaires de 1894, s'ils avaient été indépendants, n'auraient pu condamner Dreyfus sur un document aussi suspect; mais que penser du Conseil de Guerre de Rennes qui, lui, savait dans quelles conditions illégales avait été rendu le premier jugement et statuait après le suicide du colonel Henry et la fuite d'Esterhazy!

\*  
\*  
\*

Le 15 juin 1906, commencent les débats devant toutes les Chambres réunies de la Cour de Cassation; le Procureur Général, dans un admissible et courageux réquisitoire qui tient huit audiences, démontre l'innocence totale de Dreyfus, et conclut à l'annulation du jugement de Rennes sans renvoi devant une autre juridiction.

Il ne pouvait en être autrement: en effet le bordereau, attribué à Dreyfus, Esterhazy a reconnu, dans des aveux officiellement enregistrés, qu'il l'avait lui-même fabriqué; or, que ce soit comme il l'a prétendu, sur l'ordre de son chef, le colonel Sandherr, afin de constituer une preuve à la charge de celui qu'il fallait condamner quand même, et dans ce cas le crime de haute trahison n'a été com-

mis par personne; ou bien, qu'Esterhazy l'ait rédigé pour son propre compte, en commettant lui-même l'acte réel de trahison, on se rappelle qu'il a déjà été poursuivi pour ce crime en janvier 1898, et que, bénéficiant de l'appui chaleureux de ses complices, y compris les colonels Henry et Sandherr, il a été triomphalement acquitté; l'action publique est éteinte à son égard: donc, de toutes façons, il n'y a juridiquement pas lieu à renvoi devant aucun autre tribunal.

Enfin, le 12 juillet 1906, le Premier Président Ballot-Beaupré se lève, et, d'une voix forte, grave, solennelle, donne lecture de l'arrêt de la plus haute juridiction de ce pays: la revision est justifiée par la révélation de trois faits nouveaux, dont deux pièces fausses produites au Conseil de Guerre de Rennes et un memento d'artillerie postérieur d'un an à la première condamnation; le bordereau, pièce fondamentale de l'accusation, est l'œuvre d'Esterhazy; tous les autres faits articulés sont dus à de faux témoignages; les prétendus aveux recueillis par Lebrun-Renault sont une pure légende; les dossiers secrètement communiqués aux juges de 1899, comme à ceux de 1894, étaient exclusivement composés de documents truqués. En conséquence, la Cour Suprême proclame l'innocence absolue du capitaine Alfred Dreyfus, contre lequel il ne reste rien de l'abominable machination échafaudée contre lui.

Le jour même du prononcé de l'arrêt, sur la proposition de Monis, ancien ministre de la Justice de Waldeck-Rousseau, le Sénat votait un projet de résolution rendant un solennel hommage au courage civique de Scheurer-Kestner et de Trarieux, dont les souffrances morales ont abrégé la vie.

Le 20 juillet, Dreyfus est fait Chevalier de la Légion d'honneur, et reçoit la Croix devant le front des troupes, à l'Ecole Militaire, où, douze ans plus tôt, il avait subi la sinistre parade de la dégradation.

Le lieutenant-colonel Picquart, qui, pour son héroïque abnégation, avait connu la mise en réforme et la prison, est nommé général; il deviendra plus tard ministre de la Guerre du cabinet Clemenceau.

Son courageux et digne ami, Louis Leblois, frappé d'interdiction temporaire par l'Ordre des Avocats de Paris et destitué de ses fonctions de maire, est nommé maire honoraire du VII<sup>e</sup> arrondissement, et le Conseil de l'Ordre annule sa propre décision.

Le 31 décembre 1906, le transfert des cendres de Zola au Panthéon, que la Chambre des Députés avait voté au lendemain même de l'arrêt, est adopté par le Sénat, au cours d'un débat orageux, où le général Mercier, coupable de forfaiture, mais bénéficiaire de l'amnistie et hélas! choisi par un département français pour le représenter à la Haute-Assemblée, ose prendre la parole et invoquer sa conscience pour refuser son vote; mais il se voit infliger cette juste apostrophe: « Il y a un homme, ici, qui devrait être au bagne, et cet homme, c'est vous, monsieur! »

Malheureusement, pas plus que le forban Esterhazy, réfugié en Angleterre, ses complices, camarades ou supérieurs, n'ont subi le châtement que justifiait leur turpitude; une fois de plus, la République a été généreuse pour ceux qui, par n'importe quel moyen, poursuivent sa perte; elle subira d'autres crises, aucune ne fut cependant plus profonde, plus dangereuse, plus féconde en enseignements!

De ce long cauchemar, terminé par la victoire du Droit, retenons d'abord l'effort généreux, souvent héroïque, d'une phalange d'hommes qui, venus des points les plus divers de l'horizon social, politique, intellectuel, se sont dressés, seuls, contre une opinion publique trompée, empoisonnée, déchainée, et ont sacrifié à un magnifique idéal de justice leur tranquillité, leur situation, leur popularité, parfois leur vie, n'ayant que le témoignage de leur conscience pour les consoler des affronts et des souffrances de chaque jour.

Mais, comment ce drame a-t-il pu prendre une ampleur telle, qu'au fur et à mesure des lents progrès de la vérité, odieuse aux uns, reconfortante aux autres, ce fut, non seulement autour des prétoires, dans les réunions, dans la rue, mais au sein même des familles la division et la bagarre!

C'est que d'une part, à côté des faussaires et de leurs complices, il y avait les hommes de bonne foi qui, par une conception étrange du patriotisme, s'imaginaient défendre l'honneur de l'armée en défendant ses erreurs et ses fautes, mais aussi tous ceux qui, continuateurs des hommes du 16 mai et

du Boulangisme, affiliés à des ligues factieuses, déjà exercées aux pires actes de violence, trouvaient dans cette situation volontairement troublée un précieux élément à leurs haines politiques et religieuses.

Et, d'autre part, dans le camp revisionniste, avec les hommes d'Etat, les tribuns, les savants qui ont animé la grande Cause, des milliers d'ouvriers, d'humbles salariés, de petits et moyens bourgeois, bien que souvent dépouillés eux-mêmes de leurs droits, se sont jetés dans la mêlée, parce que, mis par le même idéal, parfois inconscient et instinctif, ils ont eu conscience que l'enjeu de la bataille n'était pas seulement la réparation d'une erreur criminelle, mais la défense des progrès de l'humanité conquis par le lent effort des peuples et la douloureuse suite de révolution.

La démocratie française, et tous ceux qui, en tous pays, ont communiqué avec elle dans cette tragique épopée, ont eu le sentiment profond, et l'on peut dire aujourd'hui la prescience, que les préjugés de religion ou de race ramènent à la barbarie du moyen-âge, comme les nationalismes exacerbés conduisent à la dictature et à la guerre exterminatrice.

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, dont l'acte de naissance est inscrit au cœur de l'Affaire Dreyfus, a pensé que c'était encore l'heure de le rappeler aux hommes libres de tous les pays.

E. LISBONNE,

## APPEL

### pour une meilleure entente entre l'Algérie et la France

*Les voyages forment la jeunesse, affirment volontiers les éducateurs. Encore faut-il qu'ils soient encouragés à y pousser leurs élèves autrement que par des vœux platoniques ou des essais qui tiennent plus de l'agence touristique que de l'éducation bien comprise.*

*L'Association franco-musulmane, composée de part et d'autre d'éducateurs éclairés, vous offre à ce sujet toutes les garanties matérielles et morales que parents et élèves peuvent souhaiter.*

*Si l'Islam a tenté nombre de poètes, de peintres, très peu développées encore sont les relations d'homme à homme entre occidentaux et orientaux. Entre eux, l'attrait est puissant, mais il manque souvent le geste qui entraîne l'estime et l'amitié.*

*L'association franco-musulmane ayant mis l'éclosion de pareils sentiments au premier plan de ses préoccupations, organise, à Alger, en 1938, vraisemblablement à Pâques, une rencontre de jeunes franco-musulmanes, sous la haute autorité de personnalités françaises et musulmanes.*

*Quelle famille française un peu éclairée ne voudra céder aux sollicitations de son fils désireux d'accepter l'invitation loyale, fraternelle d'une famille musulmane qui se plaint de l'incompréhension des Français à son égard, et entend manifester ainsi, la première, ses sentiments d'amitié.*

*A quiconque voudra connaître l'hospitalité des musulmans, il n'en coûtera que très peu. Outre que le voyage collectif et surveillé ne coûtera que quelques centaines de francs, le séjour sera gratuit, puisqu'il s'agit d'échange.*

*Chaque famille française ou musulmane ayant intérêt à ce que son fils soit choyé à son tour, s'ingéniera à montrer à son hôte toutes les beautés, toutes les richesses de son pays. Et comme ces deux pays sont unis par les liens d'une communauté d'intérêts, à la fois économiques et moraux, nul ne peut douter que ces échanges interscolaires ne soient, à bref délai, une des formes modernes de la vie franco-musulmane.*

*Ajoutons que pour calmer les légitimes appréhensions des familles, des Comités de surveillance fonctionneront dans toutes les villes où séjourneront les jeunes Français en Afrique du Nord et les Musulmans en France.*

*Ces Comités seront composés d'éducateurs et de médecins ayant la confiance des familles.*

**Association Franco-Musulmane**  
(1 bis, rue de Navarre, Paris-5<sup>e</sup>).

Présidents d'honneur :  
**Maurice Viollette, ministre d'Etat,**  
**Cheikh el Okbi.**

vous plaît, maintenant ? Quel est votre sentiment ? »

Il me répond : « Jadis, nous travaillions dix à douze heures, et nous gagnions trois à cinq pesetas. Aujourd'hui, nous travaillons sept heures et nous gagnons sept à dix pesetas. Jadis, il y avait de la nourriture en abondance, mais nous n'avions pas de sous. Maintenant, nous avons des sous, mais on ne peut rien acheter, parce que c'est la guerre. Mais nous avons la liberté. »

Je me souviens aussi de la réponse que me fit un serrurier bulgare engagé volontaire dans la « Brigade Internationale ». Il travaillait dans une usine spécialisée dans la réparation des voitures. Lorsque je lui demandai s'il se plaisait en Espagne, il s'écria : « Tchoudesno lma svobodad. » « C'est magnifique, parce qu'il y a la liberté ! On peut chanter l'Internationale dans la rue. » Et son camarade, le Canadien aux cheveux gris ajouta : « J'ai gagné beaucoup d'argent en Amérique, mais lorsque j'ai entendu parler de ce qui se passait en Espagne, j'ai plié bagage et je suis arrivé. Maintenant, je ne gagne pas grand-chose. Mais je suis content d'être venu. Je n'ai pas de contremaitre qui me « cuisine », je ne suis « aux ordres » de personne. Nous sommes tous des camarades. Nous travaillons beaucoup et longtemps, mais le travail est devenu un plaisir pour moi. Je sais au moins pour qui je travaille ! »

J'évoque encore le souvenir de Don Ricardo Silvae, prêtre à Onteniente depuis 31 ans. Les républicains l'ont nommé juge d'instruction. « On reste prêtre », me confia-t-il avec un sourire sur son visage intelligent, « pendant toute sa vie. Mais je dois dire que notre Eglise espagnole a adoré l'argent. Elle devait être punie. Elle aurait dû mieux garder les enseignements de saint François. »

Et je me rappelle, une fois de plus, la scène dans le tramway de Valence. Ce tramway vient de quitter le port. La voiture est plus que complète. Les ouvriers pendent en grappes sur les marchepieds, sur les tampons. A ceux-là, l'agent réclame — comme aux autres à l'intérieur de la voiture — le paiement de leur billet. Un, parmi les ouvriers, refuse de payer. Il dit qu'il n'a pas de place, qu'il a déjà beaucoup de peine à rester accroché à la voiture... Et payer ? Non ! Discussion. Tous les ouvriers donnent raison au contrôleur. Ils sont indignés. Ils demandent au jeune homme de payer. Il refuse toujours. Les ouvriers arrêtent la voiture. Ils discutent encore longtemps avec le récalcitrant avant de le confier à un agent de police.

Alors, j'ai reconnu le peuple espagnol. Il me semblait entendre dans les voix des ouvriers, discutant avec le passager récalcitrant, la voix de Lassalle disant à ses auditeurs prolétariens : « Les vices des opprimés ne vous conviennent pas ! » Chaque révolution porte la marque que lui laisse la classe régnante. Elle revêt la forme que celle-ci a imposée aux déshérités. Aucune évolution sociale ne sera efficace si elle ne crée pas un ordre meilleur et une culture meilleure. En Espagne, le

moyen âge avait survécu jusqu'à nos jours. Cette Espagne-là ne ressuscitera plus jamais, quelle que soit l'issue de cette guerre d'invasion. La révolution des ouvriers et des paysans espagnols a vécu pendant ces dix-huit mois toutes les phases du développement prolétarien. Babeuf, Fourier, Bakounine, Lénine, Kropotkine, Marx, Guesde, Jaurès : il n'y a pas une seule théorie, pas une seule forme révolutionnaire que les Espagnols n'aient éprouvée au cours de cette guerre civile !

Ces paysans, ces ouvriers espagnols portent un double fardeau : celui de la révolution nationale et bourgeoise d'une part, celui de l'évolution sociale du mouvement actuel des ouvriers d'autre part.

1789, la Commune de Paris, 1938, avec sa grandeur et ses faiblesses, son héroïsme, ses sacrifices. Cela, en Espagne, forme un seul tout. L'Espagne tout entière demande une solution. Toutes les puissances du passé, toutes les phases de la réaction se sont donné rendez-vous dans le fascisme. Au fascisme s'opposent l'indépendance nationale, la liberté, la démocratie sociale et la solidarité de tous les opprimés dans tous les pays du monde. La République espagnole verse son sang aussi pour nous.

Chaque soldat qui perd son sang sur les champs de bataille de l'Espagne malheureuse sacrifie sa vie pour notre liberté. Nous ne désespérons pas ; même si le mercenaire Franco avec ses complices, ses envahisseurs étrangers, réussissait à subjuguier l'Espagne tout entière, son règne serait éphémère. Une nouvelle nation espagnole est née au prix de sacrifices terribles. C'est la nation de Don Quichotte, la nation du héros sans égoïsme, qui lutte pour la justice et la liberté. Le Don Quichotte vaincu de Cervantès était le héros tragi-mélancolique d'une classe mourante qui se défend jusqu'à la dernière minute contre la brutalité et l'injustice de ses maîtres. Et les « maîtres » l'ont présenté pendant des siècles à leur jeunesse comme un homme dont on peut se moquer.

Le Don Quichotte qui, de nos jours, lutte pour la liberté, la justice et l'égalité en Espagne, c'est le paysan, l'ouvrier de 1936 et de 1938 ; ce n'est pas le chevalier romantique qui se meurt. C'est le prolétariat moderne, le jeune géant, l'Atlas de l'avenir, portant sur ses épaules le progrès de l'humanité.

Le Don Quichotte n'a pas non plus demandé, en 1936, s'il avait des armes, des fusils, des mitrailleuses, des avions, des canons. Il vit l'injustice, la violence, la brutalité se dresser.

Et avec ses mains, rien qu'avec ses mains, il s'est élancé contre les mitrailleuses et les canons. Sa mélancolie tragique a disparu, Don Quichotte a conquis et forgé ses armes. C'est à Madrid que s'élèvera son monument. Les peuples libérés de la terre y feront leur pèlerinage reconnaissant.

J. ALTMAIER.  
(Le Populaire, 8 janvier 1938.)



# L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

## Souscriptions adressées à la Ligue

### 27<sup>e</sup> liste

RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Commentry, (Allier) .....	200 »
COMITÉ PRO-ESPAGNE de Clouange .....	250 »
MOUVEMENT PAIX ET LIBERTÉ (section du 10 <sup>e</sup> ) .....	350 »
PIOCHON Victor, à Tigne (M.-et-L.) .....	50 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Vierzon, (Cher) .....	500 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Drocourt (Pas-de-Calais) .....	1.596 »
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, Fédér. du Doubs .....	500 »
L.D.H., section de Baud (Morbihan) .....	100 »
COMITÉ ANTIFASCISTE de Beaucaire (Gard) .....	78 70
L.D.H. Les Adrets (Var) .....	19 »
COMMISSION DE SOLIDARITÉ d'AGEN (L.-et-G.) .....	1.500 »
L.D.H., Neuves-Maisons (M.-et-M.) .....	59 »
COLLECTE COUIZA (Aude) .....	217 »
FRONT POPULAIRE de Fourques (Gard) .....	300 »
RIGNAULT, à Longueville (S.-et-M.) .....	23 »
MONNOT, à Etréchy (S.-et-O.) .....	20 »
UNION LOCALE SYNDICAT de Remiremont, (Vosges) .....	800 »
COLLECTE GRAU, à Nolay .....	73 50 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Juvisy .....	920 »
MAIRIE de MOUSTIER .....	54 »
M. ET MME COLLIER, à Magny-en-Vexin, (10 <sup>e</sup> versement) .....	100 »
MUNICIPALITÉ de PONTABLER .....	999 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Vierzon .....	600 »
DURAND, à Longvy .....	50 »
BOUFFARD, à Nioré .....	100 »
LEFRANÇOIS, à Douai .....	200 »
X..., à Paris (6 <sup>e</sup> ) .....	50 »
MME COCHIN, à Moisinay (S.-et-M.) .....	25 10
MONNOT, à Paris (14 <sup>e</sup> ) .....	20 »
COMMISSION DE SOLIDARITÉ DU R. P. de Toulouse .....	20.853 »
A. CLÉMENT, 49, cours République, Le Havre .....	50 »
DURAND, à Longwy (M.-et-M.) .....	40 »
MME ALEKAN, Paris .....	20 »
L.D.H., Section de Carpentras .....	100 »
PERRIN, à Vierzon .....	508 »
L.D.H., Section de Villeneuve .....	50 »
ELIES, à Saint-Brieuc (C.-du-N.) .....	30 »
L.D.H., La Croix Saint-Ouen .....	32 50
L.D.H., Montfort .....	53 75
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE, à Beausoleil .....	50 »
MÉTAL, à Riorges (Loire) .....	80 »
L.D.H., Compiègne .....	120 »
MAZUEL, à Commentry .....	100 »
LEFRANÇOIS, à Douai .....	200 »
L.D.H., section de Brigueuil (Charente) .....	107 10
L.D.H., section de Cambrai (Nord) .....	50 »
L.D.H., section de Pougues-les-Baux .....	131 »
L.D.H., section de Montfort-le-Rotrou .....	150 »
L.D.H., section de Mont-de-Marsan .....	200 »
L.D.H., section de Lézignan .....	275 »
L.D.H., section de Malesherbes .....	44 »
SECTION DE LA LIBRE-PENSÉE de Lignières-en-Touraine .....	50 »

RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Vierzon ....	600 »
L.D.H., section de Javerlhac .....	96 »
MONNOT, à Varzy .....	40 »
BRESSUIRE (Deux-Sèvres) .....	311 »
SYNDICAT DES INSTITUTEURS des Basses-Pyrénées .....	500 »
L.D.H., section de Verrières-le-Buisson ..	60 »
L.D.H., section de St-Georges-de-Didonne ..	380 »
COMITÉ de FRONT POPULAIRE, de Bourcefranc .....	254 50
L.D.H., section de Bruges (Gironde) ....	25 »
	<hr/>
	35.295 15

### Pour le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne

L.D.H., Vernoux (Ardèche) .....	105 »
SECTION L.D.H., Draveil .....	
LOGE OCTAVE MIRBEAU, .....	1.200 »
LOGE HUMANITÉ FUTURE de Juvisy .....	
BÉNÉFICE D'UN CONCERT .....	
COMITÉ LOCAL de PROPAGANDE ACTION SYNDICALE, Paris (14 <sup>e</sup> ) .....	25 »
L.D.H., section de Gémézac .....	130 »
GUÉRIN, à Basse-Indre .....	40 »
COMITÉ de FRONT POPULAIRE de Bessancourt ..	100 »
L.D.H., La Chartre-sur-le-Loir .....	200 »
BRUGNON, à Waligny .....	50 »
LALLEMAND, 10, rue Boulogny, à Paris .....	20 »
L.D.H., section italienne d'Ottange (Moselle) .....	200 »
L.D.H., section de Puteaux .....	100 »
L.D.H., section de Hondschoot .....	65 »
L.D.H., section de Montmarault .....	73 25
LEFRANÇOIS, à Douai .....	200 »
SECOURS POPULAIRE de Gap (Htes-Alpes) ..	87 »
MILE ROMOLI .....	50 »
Laurent Vogt, à Paris .....	20 »
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE, à Beausoleil .....	50 »
L.D.H., section de Château-du-Loir .....	106 55
L.D.H., section de St-Clar (Gers) .....	108 »
COMITÉ RADICAL-SOCIALISTE de Necker .....	27 »
L.D.H., section de Bueil .....	102 20

Pour les enfants .....	3.059 »
Pour le Peuple .....	35.295 15
Total de la 27 <sup>e</sup> liste .....	38.354 15
Total des listes précédentes .....	970.090 65

TOTAL GENERAL ..... 1.008.444 80

### Rectification à la 18<sup>e</sup> liste

A déduire : 184 fr. Section L.D.H. Doulens, somme non imputable à la Souscription espagnole .....	— 184 »
	<hr/>
	1.008.260 80

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### Contre l'Antisémitisme en Roumanie

La Ligue des Droits de l'Homme a réuni, le lundi 10 janvier, les partis et organisations démocratiques à une conférence d'information sur les récents événements de Roumanie.

Aux membres du Comité Central de la Ligue française et du Conseil de la Ligue internationale s'étaient joints des délégués du Parti Socialiste, du Parti Communiste, du Secours Populaire, de Paix et Liberté, de l'Action Combattante, ainsi que des personnalités représentatives de la démocratie roumaine et de la démocratie yougoslave.

Avec l'assentiment de l'assistance, la Ligue a arrêté l'action à mener pour la défense des Droits de l'Homme outrageusement violés par le Gouvernement roumain, pour le respect des engagements solennels pris par l'Etat roumain, pour la sauvegarde de la démocratie en Europe Centrale et pour le maintien de la paix menacée pour la multiplication des dictatures.

La Ligue a décidé de s'adjoindre tous concours utiles pour la campagne qu'elle entreprend auprès de la Société des Nations, du Gouvernement français et de l'opinion publique égarée par une certaine presse.

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

Séance du 9 décembre 1937

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérol, Emile Kahn, Georges Etienne, Mlle Collette; MM. Barthélemy, Caillaud, Casati, Corcos, Gombault, Grumbach, Guernut, Guerry, Hersant, Picard, Philip, Prudhommeaux.

Excusés : MM. Langevin, Sicard de Plauzoles, Baylet, Brunschvicg, Planche.

#### La Ligue et le Rassemblement populaire

M. HENRI GUERNUT. — Vous savez, mes chers collègues, dans quel esprit et cédant à quelles instances j'ai accepté de sortir de l'honorariat et de reprendre ma part de responsabilité dans l'action du Comité Central.

La convocation qui vous a été adressée porte « Interpellation de M. Henri Guernut ». Vous pensez bien que le mot n'est pas de moi : je n'ai pas l'intention d'in-

terpeller; il n'y a pas dans ma pensée l'ombre d'une hostilité.

Je voudrais seulement, en toute cordialité, exprimer un sentiment qui n'est pas seulement le mien, mais celui d'un certain nombre de membres du Comité qui jusqu'ici se sont tus, qui est surtout celui d'un plus grand nombre de ligueurs qui se sentent mal à l'aise, qui murmurent, qui songent à s'en aller. C'est pour qu'ils restent que je parle.

Mais tout d'abord, soucieux de prévenir tout malentendu, je tiens à dire — à redire — que je n'ai jamais demandé à la Ligue de quitter le Rassemblement populaire. J'ai estimé qu'elle n'avait pas le droit d'y entrer, que ses statuts (art. 14) le lui interdisaient de la façon la moins équivoque, qu'au surplus, ce serait peut-être une imprudence; mais cela dit, je n'ai jamais ajouté qu'elle devait s'en aller; et, en s'en allant, donner le signal d'autres départs et assumer la responsabilité des conséquences qui s'ensuivraient. J'ai dit seulement que, dans le Rassemblement, elle devait rester elle-même, s'occuper de ce qui la regarde et de cela seulement, y défendre les idées, les principes de la Ligue, s'abstenir sur le reste.

Je tiens également à préciser que je n'ai jamais dit que l'action de la Ligue dut être uniquement, strictement juridique. Ce serait démentir tout son passé et renier tout ce que j'y ai fait pendant vingt ans. Qu'ai-je déclaré en votre nom, pendant vingt ans ? Que la Ligue défendait le Droit, mais aussi qu'elle se préoccupait de le corriger, d'inspirer de justice la vie civile; que la réalisation de la justice impliquait certaines institutions politiques et que la Ligue se trouvait ainsi amenée à faire de la politique. Mais quelle politique ? Une politique de doctrine, d'idées, de principes, non pas une politique de parti.

Quand vous êtes entrés dans le Rassemblement populaire, je vous ai dit « Prenez garde ! vous allez vous associer à des groupements qui ont d'autres objets que les vôtres et qui vont vous entraîner sur un terrain qui n'est pas le vôtre; à des partis politiques qui vous achemineront vers la politique de parti; vous serez conduits insensiblement à approuver ou à critiquer l'action électorale, parlementaire, gouvernementale des partis politiques, à négliger votre objet propre, à vous attacher à ce qui ne l'est pas ». Et, en effet, cela est quelquefois arrivé.

Je retiendrai symboliquement quatre faits :

a) Rapport moral du Président au Congrès de Tours.

Le compte rendu analytique du Congrès s'exprime ainsi (deuxième séance, page 4) :

« L'an dernier, quand nous nous sommes réunis, le gouvernement de Rassemblement populaire était au pouvoir depuis peu de temps. Nous avons à nous demander s'il a fait son devoir. Oui, il l'a fait. »

Que le Gouvernement de Rassemblement populaire ait fait son devoir, c'est aussi ma conviction; je le crois comme homme politique, comme homme de parti. Mais, comme ligueur je n'ai pas à porter d'appréciation : on peut être un bon ligueur et concevoir d'autres formations électorales, parlementaires, gouvernementales.

Le Président poursuit :

« A-t-il réalisé toutes les réformes inscrites dans le programme ? Non. C'était un programme de quatre ans et le ministre Léon Blum n'a duré qu'un an. »

Voilà le danger : « Le ministre Léon Blum n'a duré qu'un an ». Ne semblerait-il pas qu'en dehors du ministère ou du parti de M. Léon Blum il n'y ait pas de Rassemblement populaire. C'est ainsi qu'involontairement, on glisse vers la politique de parti, d'un parti.

Immédiatement après, le Président se demande s'il n'y a pas lieu de faire un avenant au programme du Rassemblement populaire.

Est-ce là l'action originale de la Ligue, pour laquelle elle a été créée et de laquelle seule le Président devait compte au Congrès ?

b) *Le banquet du Congrès.*

Je demande la permission d'exprimer à cet égard la surprise d'un certain nombre de vieux ligueurs qui m'en ont fait confidence à Tours ou qui m'ont écrit depuis le mois de juillet.

Ils ont regretté que le Bureau ait interrompu toute une après-midi, en raison du banquet, les travaux de la Ligue. Ils ont regretté surtout que ce banquet ait eu les allures d'une réunion politique et même, à certains moments, d'une réunion publique. Le banquet était présidé par un homme politique, un chef de parti entouré de nombreux ministres. Où est le temps où un ligueur devenu ministre était exclu du Comité central ? Inévitablement, on devait en venir à faire des déclarations politiques. Après un admirable discours sur la Ligue, M. Léon Blum a parlé du Congrès socialiste de Marseille et des raisons pour lesquelles le Parti socialiste avait apporté sa collaboration au cabinet Chautemps.

Quand on est dans une réunion publique, on en prend peu à peu le ton, les manières. Lorsque M. Sarraut est arrivé à la tribune, des murmures se sont élevés; M. Léon Blum a été salué du cri « Blum au pouvoir »; avant et après son discours, on a chanté l'*Internationale*. C'est un très bel hymne que je chante peut-être à certaines heures, — mais c'est l'hymne d'un parti, ce n'est pas celui de la Ligue.

Quoi d'étonnant après cela que de vieux ligueurs m'aient confié leur intention de quitter une Ligue devenue trop politique. En lisant dans les *Cahiers* mon intervention, ils sauront du moins qu'ils ne sont pas seuls, que leurs appréhensions sont partagées par des membres du Comité qui, malgré cela, ne s'en vont pas. Et, eux aussi, ils resteront.

Je ne voudrais pas que mes paroles fussent mal comprises, je n'exprime aucun blâme, aucun regret, pas même une protestation; je voudrais seulement qu'on ne recommençât plus. Je voudrais que le banquet du Congrès fût présidé, comme autrefois, par le Président de la Ligue, assisté des membres du Comité de la Ligue, qu'il fût consacré à célébrer les fastes, les souvenirs, l'action et les espérances de la Ligue.

c) *Les élections cantonales.*

La Ligue devait, par un processus naturel, en venir à des manifestations électorales. Les *Cahiers* ont publié une motion du Rassemblement populaire « Pour les Elections cantonales », à laquelle la Ligue s'est associée. (*Cahiers* 1937, pages 620-621).

« Les élections cantonales d'octobre imposent aux partis politiques adhérents au Rassemblement populaire un devoir essentiel : c'est de tout mettre en œuvre pour conserver l'union et la cohésion d'une formation politique, grâce à laquelle s'est formée à la Chambre une majorité stable et solide et se sont constitués les ministères Léon Blum et Camille Chautemps... »

« ...C'est ce programme qu'il s'agit de défendre... »

« C'est cet engagement qui devra servir de base aux partis du Front populaire qui vont se jeter dans la bataille électorale. Ils ne devront pas oublier un seul instant qu'après le premier tour peut s'ouvrir le second, on devra jouer la discipline républicaine. »

Ainsi la Ligue y recommande expressément une « formation politique », un « programme » politique, une certaine « discipline », et même une certaine tactique électorale :

« Dès le premier tour, les candidats s'affirmeront sans équivoque possible pour la politique et le programme du Rassemblement populaire : ainsi, la discipline des désistements jouera sans restriction en faveur du candidat régulièrement investi par un des partis adhérents au Rassemblement. »

La Ligue, on le voit, se prononce pour le système du désistement automatique préconisé par trois sur quatre des partis politiques qui composent le Rassemblement (Partis radical, communiste, Union Socialiste) et contre la tactique adoptée par le Parti socialiste qui s'est réservé le droit de choisir entre les candidats.

La conséquence, c'est que des Sections se sont cru autorisées — allant plus loin — à s'immiscer dans les

luttres locales. M. Guernut cite le cas d'un département et d'une circonscription où — contrairement à nos statuts — le représentant de la Ligue dans le Rassemblement populaire a présidé ou participé, à l'occasion des élections cantonales, à la désignation, au désistement ou à l'exclusion de candidats. Est-ce là le rôle de la Ligue ?

d) *Le tract de René Georges-Etienne.*

Les *Cahiers* ont publié, le 1<sup>er</sup> septembre, un article de René Georges-Etienne. Ils ont indiqué que cet article n'engageait que la responsabilité de son auteur. Rien à dire.

Mais cet article a été édité en tract et répandu au nom de la Ligue.

Or, sur la question du Sénat, la Ligue a une doctrine : elle a déclaré dans un de ses Congrès qu'il faut deux assemblées, que la composition et le mode d'élection de la seconde assemblée doivent être modifiés, que la représentation des villes et des villages doit se faire à égalité, proportionnellement à leur population, que les sénateurs doivent être élus à deux degrés par le suffrage universel, que le Sénat doit être tenu d'examiner dans un certain délai les projets votés par la Chambre, qu'en cas de conflit, l'assemblée du suffrage universel doit avoir le dernier mot.

Est-ce bien cette thèse de la Ligue que se borne à développer le tract de René Georges-Etienne ? Le titre porte : « Le Sénat contre la Nation » ou sous-titre « La révolte sénatoriale ». Si j'avais été sénateur, je me serais probablement séparé de la majorité, mais là n'est pas la question. Est-ce qu'en modérant certaines initiatives, en s'y opposant même, le Sénat n'était pas dans son rôle ? Peut-on parler de révolte ?

Je lis plus loin :

« Il (le Sénat) oppose, sournoisement, la force d'inertie à l'immense effort législatif du premier gouvernement de Front populaire... »

« ...Il attend impatiemment le moment où il pourra prendre sa revanche sur le suffrage universel... »

« ...Vers la mi-juin 1937, la révolte éclate. Le Sénat a, enfin, trouvé l'occasion tant attendue, tant espérée par lui, d'entrer ouvertement en conflit avec la Chambre et le gouvernement de Front populaire. »

En caractère gras :

« La vraie raison du Sénat, c'est qu'il n'a pas voulu ramener en France les capitaux émigrés à l'étranger... »

« ...La révolte sénatoriale a coûté à la trésorerie exactement 2 milliards 439 millions. De plus, elle a rendu inévitable la seconde dévaluation. »

« ...Le Sénat a aggravé la situation internationale... »

« ...Le lendemain, il obligeait le gouvernement Léon Blum à se retirer..., ce qui permettait à l'Allemagne hitlérienne d'accroître encore son arrogance. »

Ce langage, ce ton de polémique, sont-ce les façons de la Ligue ?

Je ne veux pas discuter le fond ni critiquer René Georges-Etienne qui a fait un article pour les *Cahiers* et n'a pas demandé, probablement, qu'on en fit un tract pour la Ligue.

J'émetts seulement le vœu qu'on ne mette plus en circulation, au nom de la Ligue, des feuilles de propagande qui s'écartent de son objet.

Je viens de marquer quelques-unes des choses qu'à mon sens la Ligue n'aurait pas dû faire; je voudrais indiquer maintenant quelques-unes de celles qu'à mon sens elle aurait pu faire et n'a pas faites.

La Ligue a laissé passer sans protester les occupations d'usines, qui sont cependant contraires à la lettre et à l'esprit de la loi, les contre-manifestations qui, de quelque côté qu'elles viennent, sont une atteinte à la liberté de réunion. Ce n'est que tardivement, timidement, sans éclat, qu'elle a protesté contre la violation des droits du peuple en Espagne. Je sais qu'à le faire on risquait de mécontenter les partis associés dans le Rassemblement populaire, de gêner même les gouvernements qui en étaient issus. Attitude naturelle de la part d'un parti qui en tout état de cause doit défendre les siens. Mais est-ce que la Ligue est un parti ?

J'ai lu dans la presse que lors d'une affaire récente

on avait oublié les garanties de la loi sur la liberté individuelle; que dans certains interrogatoires, la police s'était substituée à la justice. Je ne sais pas si c'est vrai. La Ligue s'est-elle informée ?

J'ai lu dans la presse que parmi les personnes arrêtées ou incarcérées, quelques-unes l'avaient été pour « complot ». Le complot n'est-il pas un délit politique qui requerrait le régime politique ? Je ne sais pas si c'est exact. Autrefois, la Ligue se serait informée. L'a-t-elle fait ?

Un projet de loi sur l'importation et l'exportation des journaux a été déposé. Certains le croient dangereux pour la liberté de la presse. La Ligue l'a-t-elle étudié ?

Combes aussi était un ami. Rappelez-vous de quel style Pressensé savait lui écrire. Painlevé aussi était un ministre ami. Rappelez-vous comment Ferdinand Buisson lui a résisté. Herriot aussi était un ami. Contre certaines de ses nominations ou initiatives, vous n'avez pas oublié comment Victor Basch a protesté.

En ce temps-là la Ligue, qui n'était pas engagée dans le Rassemblement populaire, avait une autre conception de l'amitié. Par ces avertissements, voire ses critiques, elle s'ingéniait à rendre moins imparfaits les gouvernements de son cœur; elle les piquait d'une noble émulation vers notre objectif commun qui est la justice. En cela, elle était vraiment leur amie. Je dis amie et non camarade. La camaraderie incline à la complaisance, l'amitié s'accompagne le cas échéant de quelque sévérité.

Je pense que le sens de mon intervention est clair : je ne demande pas à la Ligue de quitter le Rassemblement populaire; je ne lui demande pas de renoncer à la politique de doctrine; je lui demande, dans le Rassemblement populaire, de s'abstenir de la politique de parti, d'y rester elle-même, d'y combattre en toute circonstance tout abus de pouvoir, tout acte d'arbitraire, même si c'est un ami qui s'en rend coupable ou un adversaire qui en est la victime.

M. VICTOR BASCH. — M. Henri Guernut, qui reproche à la Ligue de faire de la politique, a fait lui-même un discours politique. Il semble ne pas connaître les origines de la Ligue, ne pas savoir ce qu'elle a été à ses débuts. Certes, la Ligue a été une organisation juridique; elle a été créée pour défendre Dreyfus, mais aussi pour défendre la démocratie. Trarieux est intervenu de façon constante dans la lutte politique; il n'a cessé de se battre avec toute la Ligue contre la réaction. Ainsi, dès ses origines, la Ligue était autant politique que juridique.

M. Guernut semble l'oublier et c'est ce qui rend vain tout son réquisitoire. Il vit beaucoup trop loin des masses du peuple, il semble ne pas se douter de ce qu'est le Rassemblement populaire et paraît surtout avoir oublié le 6 février, le danger mortel couru par la démocratie. La Ligue avait le devoir absolu d'entrer dans le Rassemblement populaire et elle a, à mon sens, le devoir absolu d'y rester. Le danger est encore assez grand — le fascisme assez agressif, le complot récemment découvert et à dessein minimisé par les droites, le prouve — pour que le Rassemblement populaire soit encore indispensable.

La Ligue a son rôle à jouer aujourd'hui comme hier dans le Rassemblement pour pacifier et unifier.

Cela affirmé, le Président répond successivement aux quatre questions soulevées par M. Guernut.

### 1° Rapport moral au Congrès.

J'avais le devoir de défendre le Rassemblement populaire. J'ai parlé des deux gouvernements du Rassemblement au Congrès, du gouvernement Chautemps comme du gouvernement Blum.

Vous nous avez reproché d'avoir collaboré à la rédaction du programme. Nous avons fait partie de la Commission politique; nous nous sommes abstenus à la Commission économique. Si certains ligueurs nous reprochent de nous être occupés des questions politiques, d'autres, au contraire, nous reprochent de ne pas nous être occupés des questions économiques. La Ligue n'a-t-elle pas toujours suivi les questions sociales et même, de votre temps, n'a-t-elle pas étudié les grandes lois ouvrières ?

### 2° Banquet du Congrès

Le banquet a été préparé par la Fédération d'Indre-et-Loire. Ce n'est pas nous qui l'avons organisé. Vous savez que je n'y ai même pas pu prendre la parole. Le discours de Léon Blum a été un magnifique discours sur la Ligue. Il a parlé en vieux et en vrai ligueur. C'était, dites-vous, un banquet politique auquel assistaient des ministres, mais ce n'est pas là un scandale, et d'ailleurs la plupart de ceux qui étaient là, étaient ligueurs avant d'avoir été ministres.

### 3° Les élections cantonales.

Il est possible que certaines Fédérations ou Sections de province aient été mêlées aux élections cantonales. Nous l'avons ignoré. En ce qui concerne le Comité Central, il n'a fait, dans ses déclarations, que suivre la tradition de Pressensé et de Ferdinand Buisson et rappeler la discipline républicaine. Relisez l'appel de Ferdinand Buisson en 1924. Il est identique à ceux que j'ai faits. Personnellement, je n'ai jamais voulu me mêler à la cuisine électorale qui me choque et me blesse.

### 4° Le tract de M. René Georges-Etienne.

Le Congrès de la Ligue en 1927 a voté une motion sur la réorganisation des pouvoirs publics où l'on peut lire (Cahiers 1927, page 388) :

« Le Congrès est d'avis que le système de la Chambre unique est conforme à la tradition républicaine, mais estime nécessaire, si la dualité des Chambres est maintenue, que tous les électeurs sénatoriaux soient les délégués du suffrage universel, que le Sénat soit obligé de statuer dans un délai fixé sur les projets votés par la Chambre, que son silence soit tenu pour une ratification et, qu'en cas de désaccord prolongé, la Chambre, issue du suffrage universel, ait toujours le dernier mot. »

René Georges-Etienne n'a pas fait autre chose que développer cette résolution.

Il ne reste donc rien de vos critiques et je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'elles expriment toute votre pensée. Après avoir critiqué àrement notre collaboration au Rassemblement populaire, vous concluez que nous devons y rester. Cela n'est pas logique. Votre véritable conclusion devrait être que nous nous en séparions. C'est une thèse. On peut soutenir que la Ligue doit redevenir une organisation purement juridique. Je soutiens, pour ma part, qu'elle a toujours été et qu'elle doit demeurer une organisation à la fois juridique et politique, qu'elle doit défendre la démocratie, car la justice ne peut se cristalliser dans un pays sans libertés. Si l'on faisait un plébiscite, l'immense majorité des ligueurs ne vous suivrait pas. Elle estime que la Ligue devait entrer au Rassemblement populaire et qu'elle doit y rester.

Vous nous reprochez d'avoir, dans certaines circonstances, manqué à notre devoir, notamment de n'avoir pas protesté contre les occupations d'usines. Je n'ai pas manqué de déclarer que ces occupations étaient illégales, mais, sur cette question, comme sur les événements de Clichy, je me suis demandé anxieusement si notre devoir n'était pas de nous abstenir. Ces mouvements, ces remous, qui n'étaient pas extrêmement graves, ne se légitimaient-ils pas par tout ce que la classe ouvrière avait souffert jusqu'alors ? Une sorte de révolution a été accomplie qui a amélioré les conditions matérielles, morales, humaines de la vie du plus grand nombre. Vous semblez nous reprocher d'avoir exalté cette révolution, à nous qui avons statué que le premier des droits de l'homme est le droit à la vie, le droit à une vie décente, digne d'être vécue. Lorsqu'un ministre a fait ce qu'a fait le ministre Léon Blum pour assurer au prolétariat cette vie décente, lorsqu'il a réalisé l'un des buts de la Ligue, pourquoi ne l'en aurions-nous pas loué ?

La question des contre-manifestations a été traitée dans mon article du 1<sup>er</sup> avril 1937, sur la Ligue et les événements actuels et j'ai regretté que mes amis socialistes de Clichy se fussent laissés aller à des manifestations.

Au sujet des affaires d'Espagne, vous dites que nous n'avons pas protesté avec assez d'énergie contre la politique de non-intervention. Là, je ne vous comprends plus et je me demande si tous les efforts que

nous avons faits en faveur de l'Espagne républicaine vous ont vraiment échappé.

En ce qui concerne les affaires récentes, vous nous dites que des interrogatoires ont été menés illégalement par la Sûreté. L'Action Française l'affirme, mais ne nous donne aucune preuve de ses dires. Apportez-nous des faits et s'il y a lieu, nous protesterons. Quant à demander le régime politique pour les inculpés, comment voulez-vous que nous nous mêlions de cette affaire ? On a découvert des armes, arrêté des gens ; ils sont inculpés pour détention d'armes et association de malfaiteurs, délits qui n'impliquent pas le régime politique. Pouvons-nous protester contre le mode d'inculpation dont la fixation appartient au seul juge d'instruction ?

En ce qui concerne la loi sur l'exportation de la presse, elle fait partie d'un ensemble dont la Ligue ne s'est pas désintéressée. Une loi générale sur la presse, élaborée avec notre collaboration, votée par la Chambre, a été mutilée par le Sénat. Il serait urgent de la faire voter, car la calomnie continue à s'exercer et elle s'exerce en ce moment à nos dépens.

Vous avez parlé de complaisances, de politique partisane. Ces expressions s'appliquent mal à nous. Nous avons approuvé le gouvernement dans ce qu'il a fait. Nous l'avons blâmé ce qu'il n'a pas fait, notamment pour l'Espagne.

Lorsque les hommes au pouvoir nous ont dit qu'ils avaient eu à choisir entre la politique de fermeté que nous demandions, qui, à leur sens, pouvait provoquer la guerre et, au nôtre, était la seule qui pût l'entraver, et la politique de non-intervention (et qu'ils ont choisi la seconde), nous, nous n'avons pas été convaincus. Cependant, comprenant combien le problème était grave, quelle responsabilité pesait sur le gouvernement et qu'il était animé par cette passion pour la paix dont, nous aussi, nous sommes animés, nous n'avons pas, tout en maintenant notre point de vue, attaqué le gouvernement avec l'apreté que vous auriez souhaitée.

Vous nous avez, en concluant, demandé de ne pas persévérer dans nos errements et d'en revenir à ce qui vous apparaît comme la vraie ligne de la Ligue. Je me refuse quant à moi, à accéder à cette demande, estimant que la vraie ligne de la Ligue est celle que nous avons suivie : la Ligue, bouclier de la démocratie, devant consacrer toutes ses énergies à la maintenir, à la défendre, à l'améliorer.

M. Corcos se réjouit d'avoir entendu les deux argumentations. Il est très impressionné par le fait que le Secrétaire général, que toute la Ligue a appris à aimer pendant vingt ans, soit revenu au Comité pour dire à la Ligue ce qu'il croit être la vérité.

M. Corcos n'oublie pas le banquet historique en quelque sorte où Victor Bach a exalté Henri Guernut. Il garde toujours à Henri Guernut le même affectueux respect, ce qui ne l'empêche pas d'éprouver pour Victor Basch le même sentiment.

M. Corcos trouve toute naturelle la divergence de vues qui vient de se manifester.

Il rappelle que depuis le début de la Ligue, ce même débat, qui est tout à l'honneur du Comité central, a été produit plusieurs fois. Il y a toujours eu au Comité les esprits abstraits, absolus et les esprits concrets, plus mêlés à la vie.

D'une façon générale, ceux qui ont eu la charge de diriger la Ligue, ont mené parallèlement les deux actions, juridique et politique.

M. Victor Basch a rappelé le 6 février. C'est un très bon argument, mais il n'est pas sans réplique. Il y a d'ailleurs le précédent du général Rogier et de l'affaire Déroulède. Alors, la Ligue s'est mêlée aux manifestations, sans se souder à des organisations politiques d'une façon permanente. Il est tout de même tout naturel que nous ayons pris part aux grandes manifestations du 12 février, j'y suis allé moi-même aux côtés de M. Victor Basch et tout le monde nous a approuvés de nous y être associés. De même, la Ligue a toujours, au moment des élections, rédigé une sorte de Manifeste dans lequel elle rappelait leur

devoir aux électeurs républicains. Mais ensuite, elle rentrerait sous sa tente, tandis que cette fois, l'organisation créée au lendemain du 6 février, est devenue permanente. Certains ligueurs en ont été troublés. Assurément, il sera facile de faire approuver cette action par une majorité importante au Congrès. Aux Congrès, on s'adresse à des hommes qui, sensiblement ont les mêmes sentiments politiques. Cela ne prouve pas que la Ligue ne doit pas rester la Ligue.

Il est certain que le Rassemblement populaire a amené la Ligue à se mêler de politique parlementaire. Il est certain aussi que maintenant qu'elle appartient au Rassemblement, elle ne peut le quitter. Mais autre chose est de faire partie du Rassemblement, autre chose serait de mettre l'accent en quelque sorte sur certains aspects de notre action. Sinon on arrive ainsi à des contradictions. Le Rassemblement populaire soutient par exemple la politique du gouvernement à l'égard de l'Espagne, et, au même moment, la Ligue, par certains de ses membres les plus représentatifs, Bayet, Basch, — plus modestement moi-même, — la Ligue qui fait partie du Rassemblement, critique cette politique. Il en est de même en ce qui concerne la Russie au sujet de tragédies judiciaires qui troublent des milliers de ligueurs.

M. Corcos estime qu'une politique, qui aurait été la politique de la Ligue seule, indépendante de tous les autres groupements, aurait eu autant d'efficacité et même davantage. Pendant des années, les ligueurs se sont dédoublés. Ils étaient militants de leur parti d'un côté, ligueurs de l'autre, et comme ligueurs, ils n'étaient plus des militants, mais des juristes, des philosophes. C'est l'aspect le plus valable de notre action républicaine.

M. Corcos conclut que la Ligue aurait pu, tout en restant indépendante, être aussi utile au Rassemblement populaire. On n'aurait pas dit que la Ligue ne fait plus que de la politique, ce qui a ému certains ligueurs et a servi d'argument à nos adversaires.

M. GRUMBACH a l'impression que, avec les apparences d'une logique impeccable, M. Henri Guernut a développé une conception fautive. On peut s'inquiéter des conséquences possibles de l'action menée actuellement par la Ligue. Il est certain qu'elle étoie un abîme, mais il est non moins certain qu'elle n'y est pas tombée et qu'elle ne pouvait pas agir autrement si elle voulait lutter contre le danger fasciste. Si Guernut avait poussé la logique jusqu'au bout, il aurait dû demander à la Ligue de quitter le Rassemblement populaire. Le fait qu'il ne l'a pas demandé, amène M. Grumbach à penser que M. Guernut, quelles que soient ses angoisses, n'est peut-être pas absolument convaincu du mal qu'il a dénoncé.

Sous l'apparence de demander à la Ligue de rester elle-même, il lui demande en réalité de changer. Il semble oublier les circonstances qui ont donné lieu à la naissance du Front populaire. Sans le Rassemblement populaire, la France connaîtrait la guerre civile. Cela suffit pour justifier tous les sacrifices que la Ligue a dû faire.

Certes, il y aurait un danger pour la Ligue à paraître se confondre avec les partis politiques. Mais ce danger n'est-il pas le même pour la C.G.T. ? Et en réalité, la Ligue, tout en restant fidèle au Rassemblement populaire, peut et doit garder sa personnalité propre.

M. Grumbach a l'impression que M. Guernut a dépassé dans son argumentation, ce qui est de stricte équité. En ce qui concerne les occupations d'usines que Guernut a dénoncées, il estime que ce n'est pas une question de la Ligue et qu'elle n'avait pas à s'en saisir, risquant ainsi d'apporter des armes à ceux qui veulent détruire la démocratie car il est impossible de négliger les circonstances qui avaient déclenché l'action de la classe ouvrière, qui, en l'occurrence, a montré une discipline admirable.

M. GOMBALD a eu l'impression que M. Guernut parlait le langage politique et qu'il opposait un parti à un autre. Guernut a parlé des occupations d'usines et invoqué la légalité, mais la Ligue ne se borne pas à

faire respecter la légalité actuelle, une légalité nouvelle se prépare : la Ligne doit-elle s'opposer à son éclosion ?

M. Gombault s'étonne de la forme employée par M. Guernut au sujet du complot, des interrogatoires d'inculpés, de la loi sur la Presse. Il a dit : « J'ai appris que, je ne sais si c'est exact... ». Ce n'est pas là un procédé de discussion. On ne peut dire à la fois qu'on ne sait pas si un abus a été commis et que la Ligne aurait pu protester. Si des inculpés avaient été victimes d'une illégalité, leurs avocats n'auraient pas manqué de s'en plaindre.

M. GUERNUT. — Cinq fois, à votre demande, j'ai interpellé M. Tardieu ou M. Laval parce que la police procédait illégalement à des interrogatoires ou des perquisitions. Or des journaux — qui ne sont pas de droite — ont écrit que dans l'affaire en cours certains interrogatoires ont été menés par la police. Ou, comme j'incline à le croire, nous avons eu tort de protester hier ; ou, nous avons tort d'être indifférents aujourd'hui. Du reste je n'ai pas demandé à la Ligne de protester, mais seulement de s'informer.

M. GOMBULT. — Il n'y a pas actuellement d'inculpation pour complot. Il y a une inculpation pour association de malfaiteurs. La Ligne n'a pas l'habitude de présumer l'illégalité : elle attend qu'on la saisisse. Est-elle intervenue dans l'affaire Déroulède ? Dans l'affaire des fiches ? C'est Francis de Pressensé qui présidait alors : la Ligne a refusé d'attaquer un gouvernement contre lequel la réaction était déchaînée. La Ligne n'a pas pour devoir de mettre dans l'embarras un gouvernement engagé dans la bataille démocratique et de lui susciter des difficultés.

M. EMILE KAHN. — La Ligne qui aurait eu des raisons sérieuses d'attaquer le gouvernement Sarraut au moment de l'affaire de Rhénanie s'en est abstenue pour éviter de seconder l'action fasciste. M. Guernut ne s'en est pas formalisé.

M. GOMBULT. — Ce que nous n'avons pas fait pour Waldeck-Rousseau, pour Combes, pour Sarraut, nous ne voulons pas le faire pour Léon Blum ou pour Chautemps. C'est toute une politique de progrès social et la défense républicaine elle-même que nous risquons de saper.

Nous sommes engagés dans le même combat qu'après le 6 février. Les ministres qui le mènent, sont mal soutenus. Ce n'est pas à nous de les affaiblir.

Ayant adhéré au Rassemblement populaire après le 6 février, nous ne saurions le quitter aujourd'hui. On ne peut, à la fois, le combattre comme vous le faites, et y rester. Vous reculez devant la conclusion logique de votre discours.

M. ROGER PICARD est très ému par cette confrontation de thèses adverses, car il a le même sentiment d'admiration et d'affection pour Henri Guernut et pour Victor Basch.

Il y a un point sur lequel tous les membres du Comité sont d'accord, c'est que la Ligne est une association à la fois juridique et politique. Ce qui fait sa force, c'est qu'elle peut réunir des hommes de partis différents. Elle doit se distinguer des partis politiques, lutter avec ses propres armes. M. Grumbach et M. Gombault ont dit : « La logique serait de partir ». Mais il n'y a pas que la logique, il y a la vie. Il est plus difficile de quitter un groupement que de ne pas y entrer. On trahirait parti de notre départ contre la démocratie elle-même. Restons donc au Rassemblement populaire, mais revenons à notre action propre toutes les fois que nous le pourrons ; tenons-nous-en à nos principes et n'hésitons pas à dire, à l'occasion, de rudes vérités à nos amis.

M. EMILE KAHN déplore que le réquisitoire de M. Guernut — car c'en est un — révèle une méconnaissance du Rassemblement populaire et de l'action de la Ligne.

Le Rassemblement populaire n'est ni un parti, ni un super-parti, mais un groupement de partis et d'organisations. Chacun y conserve son autonomie.

Chacun n'est engagé par les décisions communes qu'après y avoir adhéré, puisque l'unanimité est la règle. Il s'ensuit qu'à défaut d'unanimité, le Rassemblement populaire est impuissant. M. Guernut n'ignore pas que les partis ont parfois quelque peine à se mettre d'accord. La Ligne, au Rassemblement, s'est donné pour tâche de faciliter cet accord, condition de l'action commune. Ce faisant, elle reste fidèle à toute sa tradition depuis l'origine. Sans elle, qui peut dire si le Rassemblement existerait encore ? Si, pour faire vivre et agir le Rassemblement populaire, elle avait dû sacrifier quelque chose de son action propre, quel républicain pourrait le lui reprocher ? Mais, en fait, elle n'a pas fait ce sacrifice ; contrairement à ce que croit M. Guernut, elle est restée elle-même.

Avant de répondre aux griefs allégués par M. Guernut, M. KAHN regrette que celui-ci ait négligé de s'informer sûrement. M. Guernut critique le rapport du Président Victor Basch, à Tours. Il le critique d'après l'analytique, rédigé dans des conditions difficiles et nécessairement imparfait. Il ne tenait qu'à lui de consulter la sténographie, que le Secrétariat se serait fait un plaisir de mettre à sa disposition, et qui eût dissipé toutes ses inquiétudes. De même, en ce qui concerne le silence reproché à la Ligne au sujet des événements de Clichy : interrogé, le Secrétariat général eût fait connaître à M. Guernut l'ordre du jour voté dès le lendemain par le Comité Central (*Cahiers* du 1<sup>er</sup> avril 1937, p. 195) et lui eût évité une accusation mal fondée.

M. Guernut ne s'est pas moins trompé quant au tract de M. René Georges-Etienne. Il a cru comprendre, dit-il, que l'auteur a été le premier étonné de l'usage fait de son article. M. René Georges-Etienne a été si peu étonné qu'il était au Mans, et qu'il venait d'y prendre la parole avec M. Gombault et M. Kahn, quand le président fédéral de la Sarthe a demandé au Secrétaire général de publier en tract le discours précis, solide et convaincant, de M. René Georges-Etienne. Au surplus, le Président a démontré que ce tract est conforme à la doctrine de la Ligne, établie, pour ce qui est du Sénat, par le Congrès de 1937, alors que M. Guernut était Secrétaire général.

M. Guernut fait grief à la Ligne d'avoir failli à protester contre les occupations d'usine. M. Kahn s'excuse de rappeler à M. Guernut ce qu'il lui a dit dans un Comité précédent (*Cahiers* du 30 novembre 1936, p. 784) : il était loisible à chacun de ses membres de saisir le Comité, qui l'a fait ? A défaut du Comité, les *Cahiers* se sont prononcés en reproduisant un discours de M. Rucart, alors ministre de la Justice. Vrai ligueur au pouvoir, M. Rucart opposait à l'application littérale et mécanique de la Loi l'esprit d'équité et d'humaine générosité qui a toujours été celui de la Ligne.

Quant au grief sur l'Espagne, M. KAHN ne cache pas son étonnement. La Ligne aurait suivi docilement le gouvernement ? Elle ne se serait prononcée pour l'Espagne républicaine qu'avec lenteur et mollesse, et comme à regret ? M. Kahn renvoie M. Guernut aux *Cahiers* du 15 août 1936 : il y trouvera, dans un télégramme de M. Victor Basch au président Azana et dans un message de la Ligne aux républicains espagnols (30 juillet 1936) l'affirmation de la solidarité de la Ligne avec la démocratie espagnole et la répudiation du « sophisme » de la neutralité. M. Kahn rappelle le dévouement inlassable du Président de la Ligne à la cause espagnole ; s'il répondait à un autre que M. Guernut, il demanderait volontiers : « Qu'avez-vous fait, vous, en comparaison ? »

Répondant alors à M. Roger Picard, M. EMILE KAHN assure qu'en s'associant à des partis politiques pour la défense d'une cause commune, la Ligne d'aujourd'hui n'a pas innové. Il rappelle les occasions où la Ligne, sous la Présidence de Ferdinand Buisson et le Secrétariat général de M. Guernut, a pris l'initiative d'un rapprochement pour l'action : convocation, de la Ligne, des représentants des partis et organisations de gauche pour la résistance commune à la dissolution

tion (pourtant « légale ») de la C.G.T. (1920) ; constitution d'un premier Cartel avec la C.G.T. et le Parti socialiste encore unifié contre la guerre à la Russie (1920).

Ainsi, de tous les griefs allégués, rien ne reste. Membre du Rassemblement populaire, la Ligue n'a ni dévié ni défalli. Si l'on estime qu'elle a eu tort d'entrer dans le Rassemblement populaire, il faut être logique et l'inviter à s'en retirer. M. KAHN s'opposerait à ce retrait, mais ce serait une solution nette. Demander à la Ligue de rester en observateur passif ou réprobateur, non. Il y a deux manières de briser le Rassemblement : en le quittant avec éclat, ou en le paralysant par une abstention systématique. S'il fallait choisir, M. Kahn, pour sa part, préférerait la manière brutale qui a, du moins, le mérite d'apparaître telle qu'elle est.

M. Victor BASCH répond à M. Corcos. Il ne peut laisser dire que dans l'affaire de Russie, la Ligue a été inspirée par un souci d'opportunisme. Tous les partis, toutes les organisations se sont tus. Une seule s'est saisie de la question : la Ligue. Seule la Ligue a cherché à s'informer. Le Comité de Vigilance des intellectuels antifascistes a refusé même de poser la question. Jamais, à aucun moment, M. Basch n'a été arrêté par des considérations d'opportunisme. On reproche à la Commission d'enquête de n'avoir pas abouti ? Combien d'années ont duré les enquêtes relatives à l'affaire Dreyfus qui était tout de même plus facile à mener. Jamais, par peur de n'importe quoi ou de n'importe quel, le Président n'a renoncé à faire ce qui lui paraissait être le devoir de la Ligue.

M. HENRI GUERNUT demande à répondre.

On m'a reproché, déclare-t-il, d'avoir dressé un acte d'accusation. Or, c'est moi qui ai l'impression d'avoir été accusé, et à tort. Mais je ne répliquerai point aux observations qui m'ont été faites ; je me bornerai à préciser mes propres observations.

On prétend que je souhaite une Ligue uniquement juridique. Ce n'est pas exact. J'ai toujours soutenu que la Ligue avait un double rôle : juridique et politique.

Je n'ai jamais sous-estimé le péril fasciste. J'ai dit constamment que la Ligue devait le dénoncer. Des collègues du Comité — Séverine pour ne parler que des disparus — voulaient que, dans cette action de défense républicaine, la Ligue restât seule, sans se mêler à d'autres. J'ai soutenu, au contraire, que la Ligue pouvait participer à des manifestations communes, et des centaines de fois, j'y ai pris part au nom de la Ligue.

Emile Kahn avait raison de rappeler l'attitude de la Ligue au moment de ce qu'il a nommé le « premier cartel ». Mais autre chose est de signer ensemble une pétition ou une résolution, de se rencontrer ensemble dans des meetings, autre chose est d'entrer comme associé dans une organisation permanente. J'ai toujours dit que nos statuts, renforcés à La Rochelle, nous l'interdisaient ; à le faire nous risquions d'être conduits au delà de nos limites, surtout si nos associés étaient des partis politiques, qu'ils nous acheminaient vers une politique de parti qui nous est défendue.

Je n'ai pas reproché au Président d'avoir négligé, dans son rapport oral, l'action de la Ligue. J'ai constaté qu'il avait rendu compte de l'activité du Rassemblement populaire dont la Ligue fait partie. C'était bien naturel. Mais le Rassemblement n'est pas la Ligue.

En ce qui concerne le banquet, ce n'est pas, me dit-on, le Comité Central qui l'a organisé. Vous avez bien été consultés : l'avez-vous déconseillé ?

En ce qui concerne les élections cantonales, il faut assurément distinguer entre l'attitude du Comité Central et celle de certaines sections. Le Comité a pu ignorer ce qui s'est passé loin de Paris ; mais il a signé l'appel électoral que j'ai cité. Et cet appel est très différent des exhortations civiques de Ferdinand Buisson, qui ne recommandait pas une « formation politique » et qui ne précisait pas une tactique déterminée de désistement.

Quant au tract de René Georges-Etienne, j'en ai relevé non pas les conclusions, mais la forme et le ton qui, certes, ne sont pas ceux de la Ligue.

Au sujet des occupations d'usines, vous avouez vos hésitations. Pourquoi ne pas les avoir exposées en ce temps là, dès le premier jour ? Les occupations, vous le reconnaissez, sont contraires à la légalité d'aujourd'hui ; elles sont peut-être, dites-vous, conformes au Droit de demain. Ce droit de demain, au lieu de vous taire, pourquoi ne l'avez-vous pas ébauché ?

De même, en ce qui regarde les contre-manifestations. Vous m'avez fait déposer il y a plusieurs années un projet de loi interdisant, réprimant les entraves à la liberté de réunion publique. Ou vous avez eu tort de dénoncer ces entraves dans ce temps-là, ou vous avez tort de les tolérer aujourd'hui.

Au sujet de l'Espagne, je n'ai pas dit que vous n'aviez rien fait. J'ai dit que vous n'aviez pas protesté avec assez d'éclat contre une politique que vous désapprouviez. Vous aviez un autre accent à l'occasion de la Ruhr.

Sur les affaires en cours, je n'ai pas dit que vous deviez protester, mais seulement vous informer. Ce n'est pas l'Action Française, c'est M. Dormoy qui a prononcé le mot « complot ». C'est la presse de gauche qui a révélé des confusions de pouvoir troublantes. Vous êtes-vous renseignés ? Il faut croire que le projet sur l'exportation des journaux n'était point primitivement parfait, puisqu'il a été amendé, J'aurais souhaité que la Ligue l'examinât.

Je ne sais si j'ai été clair. Ma préoccupation est moins de vous faire partager mon opinion que de vous l'avoir fait comprendre.

Je ne demande à la Ligue ni de se confiner dans son rôle juridique, ni de quitter le Rassemblement populaire, je lui demande de défendre dans le Rassemblement populaire les principes de la Ligue et de s'abstenir sur les questions qui ne la regardent pas.

M. BASCH répond que c'est précisément ce que fait la Ligue. Elle défend les principes de la Ligue et la démocratie qui est en danger.

M. PHILIP ne pense pas que le récent projet de gouvernement puisse mettre en péril la liberté de la presse. Il a pu se rendre compte, au cours de voyages à l'étranger, que toute la propagande anti-française est faite par ces journaux. Il importait de prendre quelques mesures au moment où la réputation de la France et la paix sont en jeu.

M. Philip pourrait lui aussi faire des critiques sur l'action de la Ligue. Il est personnellement d'accord avec les membres du Comité qui ont donné leur démission, mais il estime qu'il faut poursuivre la lutte. Il ne veut pas rouvrir maintenant le débat. Il a l'impression que les membres du Comité sont d'accord sur les principes et en désaccord sur l'action. Le rôle de la Ligue est précisément de maintenir les principes, alors que les partis, condamnés à l'action, sont obligés à des compromis. Mais la Ligue elle-même, qui est entièrement solidaire du sort de la démocratie ne peut pas, dans une époque comme celle que nous vivons, échapper entièrement aux compromis que nécessite l'action.

Les critiques adressées au Comité Central par la minorité et celles que vient d'exprimer M. Guernut, se rejoignent sur certains points. M. Philip tient cependant à préciser que ces critiques s'adressent uniquement à l'action actuelle de la Ligue, mais que sur son esprit et sur ses principes, tous les membres du Comité sont d'accord.

M. GEORGES BOURDON approuve M. Henri Guernut de son intervention. D'abord, parce qu'il a exprimé son propre sentiment et que son devoir était de le faire, ensuite parce qu'il faut saisir toutes les occasions de rappeler que la Ligue ne doit pas se mêler à la vie des partis.

M. Georges Bourdon, cependant, ne saurait adopter entièrement le point de vue de M. Guernut. Il rappelle que, de tout temps, la Ligue a été entraînée au milieu des partis et que sa fonction ne lui permet pas

de se soustraire à ce devoir. Ainsi au temps de l'affaire Dreyfus, du Cabinet Combes, de l'affaire des fiches. Et c'est quand les hommes qui sont au pouvoir se trompent, que les démocrates doivent se serrer autour d'eux.

Le devoir de la Ligue était cette fois, de se jeter dans la bataille, d'entrer dans le Rassemblement populaire. Elle y accompli d'excellente besogne républicaine et démocratique. Elle commettrait une faute grave contre ses principes, son action et son rôle en y renonçant.

M. Bourdon est le membre le plus ancien du Comité Central. Il a éprouvé un véritable chagrin à entendre au cours de ces débats, certaines paroles trop vives. Une intervention a été faite loyalement. Elle doit être accueillie de même. Nous connaissons la passion démocratique et les sacrifices des uns et des autres, les services qu'ils ont rendus. Comment oublier que l'homme que nous venons d'entendre a servi la Ligue avec éclat et lui a donné vingt ans de sa vie ? Il ne faut pas qu'en levant cette séance, personne en puisse garder un mauvais souvenir.

Chacun avec son tempérament a fait ce qu'il a estimé être son devoir. Ce qui doit rester de cette controverse, c'est le sentiment que la fraternité entre vieux ligueurs est au-dessus des divergences momentanées.

### ERRATUM

La Rédaction des Cahiers s'excuse auprès des lecteurs des erreurs typographiques qui ont travesti plusieurs passages du compte rendu de la séance du 14 octobre et du 21 novembre.

Elle les prie de vouloir bien rétablir comme il suit les passages défigurés :

1<sup>o</sup> Page 11, 1<sup>re</sup> colonne, ligne 69 et suivantes :

M. VICTOR BASCH. — C'est nous-mêmes qui avons tenu à rappeler au Comité Central l'opposant Henri Guernut. Mais nous ne pouvons accepter ses reproches. Nous avons agi énergiquement auprès de nos amis Léon Blum et Delbos en faveur de l'Espagne républicaine et avons dénoncé les agissements des franquistes établis sur notre territoire et y conspirant.

2<sup>o</sup> Page 12, 2<sup>e</sup> colonne, ligne 41 et suivantes :

Le second paragraphe de l'intervention de M. Gombault a été attribué par erreur à M. Corcos. L'intervention de M. Gombault doit se lire comme il suit :

M. GOMBault observe qu'on ne saurait reprocher au Comité Central de préparer le Congrès. Aucun Congrès ne peut se dérouler dans l'ordre sans une préparation. Si le Bureau ne le faisait pas, on lui reprocherait de manquer à sa fonction. M. Gombault déplore certains propos de M. Corcos, qui a mis en cause d'une manière regrettable le Secrétaire général.

M. Corcos se plaint de n'être pas écouté avec bienveillance par tous ses collègues et notamment par M. Emile Kahn. Le Secrétaire général apporte dans les discussions beaucoup d'ardeur et parfois de vivacité, mais il sert la ligue avec un zèle et un dévouement dont nous sommes tous témoins et il ne mérite aucun reproche. Toutes les opinions sont accueillies au Comité, avec une grande cordialité. Si quelquefois d'autres sentiments se sont manifestés, c'est en raison de l'attitude agressive de la minorité organisée. On sait qu'elle tenait des réunions séparées pour préparer son action au sein du Comité Central et ses attaques contre la majorité ont souvent été imprimées. Un ou deux collègues ont demandé que des démarches fussent faites auprès des démissionnaires. Ces démissions n'ont pas été données à la légère. Les intéressés y ont réfléchi. Ils se sont probablement même mis d'accord sur l'attitude qu'ils tiendraient après leur démission et M. Gombault craint qu'ils n'aient l'intention de dissocier la Ligue. Il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de faire aucune démarche auprès d'eux. En tout cas, le Comité Central ne pourrait se prononcer qu'à la prochaine séance après qu'il

aura pris connaissance de certains textes émanant des démissionnaires, et conformes d'ailleurs à leur lettre.

3<sup>o</sup> Page 12, 2<sup>e</sup> colonne, dernière ligne :

Le second paragraphe de l'intervention de M. Victor Basch a été inexactement attribué à M. Caillaud. L'intervention du Président de la Ligue doit être rétablie comme il suit :

M. VICTOR BASCH répond à son tour à M. Corcos, qui se plaint que certains collègues soient moins écoutés que d'autres et que les Congrès soient moins préparés. S'ils sont préparés, c'est par les minoritaires qui inondaient la ligue de leurs tracts et qui envoyaient des conférenciers partout. Si certaines déclarations sont applaudies, c'est parce qu'elles correspondent au sentiment des ligueurs, ce n'est pas parce que la salle a été préparée.

M. Caillaud voit dans la non-insertion de l'article de Mme Paz, l'une des raisons de la démission d'un certain nombre de membres du Comité. Le Président a la plus grande estime pour le talent de Mme Paz, mais son article était un article de polémique contre M<sup>o</sup> Rosenmark. Enfin, on a essayé d'opposer l'attitude du Président à celle du Secrétaire général. Le rôle du Président est de maintenir la sérénité des débats, le Secrétaire général n'a pas les mêmes obligations, il a le droit d'exprimer ses sentiments et personne ne saurait lui reprocher l'ardeur qu'il apporte aux discussions. Nul d'ailleurs ne peut méconnaître les services éminents que par son labeur inlassable et son talent il rend à la Ligue.

4<sup>o</sup> Page 22, 2<sup>e</sup> colonne, ligne 7 :

Au lieu de : ... Victor Basch l'a refusé, lire : ... Victor Basch l'a reprise.

5<sup>o</sup> Page 28, 1<sup>re</sup> colonne, — après l'intervention de M. Caillaud :

Mme ODETTE RENÉ-BLOCH qui assistait à la réunion de Paris (17<sup>e</sup>), tient à apporter son témoignage. M. Caillaud n'a pas parlé de truquage du Congrès et ne s'est en aucune façon élevé contre le Comité Central.

6<sup>o</sup> Page 30, 2<sup>e</sup> colonne, ligne 55 :

Au lieu de : ... en verrait de graves à refuser la salle après qu'on pût croire qu'il l'avait donnée. Lire : ...qu'elle avait été donnée.

### ADDENDUM

La lettre de démission à laquelle M. Maurice Paz fait allusion dans la lettre publiée à la page 27, et dont il demande la publication, devait paraître en note au bas de la page. Le texte ayant sauté à la composition, nous le publions ci-dessous sans autre commentaire que le rappel de la « Mise au point » du Président Victor Basch (1).

Paris, 27 juin 1937.

Mon cher Secrétaire général,

J'ai le regret de vous adresser ma démission de membre de la Commission chargée par le Comité Central de la Ligue, d'étudier le procès de Moscou.

La Commission, constituée sur décision du Comité Central en date du 18 octobre, était composée de cinq membres : le Président Victor Basch, nos collègues Mirkine-Guétzevitch, Rosenmark, Bayet et moi-même.

La première réunion a été convoquée le 17 novembre. Trois membres de la Commission étaient présents : Bayet, Rosenmark, Paz, vous représentiez le Président Basch empêché. Au cours de cette séance, la Commission a établi son plan de travail, dressant la liste des documents à étudier et des témoins à entendre.

A une réunion tenue ensuite, le 12 janvier, nous étions

(1) Nous avons... travaillé en ordre dispersé et d'une façon intermittente. C'est là ce dont s'est plaint M. Maurice Paz dans une lettre qu'il m'a adressée en qualité de Président de la Commission. J'observe que M. Maurice Paz n'a pas été lui-même d'une exactitude exemplaire et que, ayant l'occasion de me rencontrer tous les quinze jours au Comité National du Rassemblement, il n'a jamais élevé la moindre protestation, ne m'a jamais demandé de réunir la Commission. Il a préféré m'écrire une lettre fort désagréable, lettre qu'il a remise à la minorité, laquelle en a fait un tract qui a été distribué à Tours à tous les congressistes.



deux, le Président Basch et moi, ainsi que le relate le numéro des *Cahiers* du 1<sup>er</sup> avril 1937. Au cours de cette séance, nous avons constaté que la Commission devait disposer des moyens nécessaires pour rassembler et traduire les documents, et pour étudier le dossier, afin de mener à bien son travail.

Deux autres séances ont réuni deux membres de la Commission, Rosenmark, Paz) autour du Président Basch, à son domicile. Au cours de la dernière réunion, nous avons appris la démission de M. Mirkine qui, en fait, n'a assisté à aucune séance de la Commission. La Commission a insisté pour avoir la documentation et les moyens d'investigation nécessaires, mais sans résultat. Elle n'a entendu aucun témoin. Ces deux séances n'ont donné lieu qu'à des controverses sans conclusion entre le Président Basch et le signataire de ces lignes, d'une part, notre collègue Rosenmark d'autre part.

En résumé, quatre séances avec les présences suivantes :

Président Basch : 3.

Maitre Rosenmark : 3.

M. Bayet : 1.

Maurice Paz : 4.

J'ajoute, pour être complet, que plusieurs séances ont dû être remises en raison des occupations ou des convalescences des membres de la Commission. En ce qui me concerne, étant malade, j'ai dû demander qu'une séance soit reportée; j'ai également rappelé, à une autre occasion, que mes obligations professionnelles me ne permettaient pas, en général, de siéger dans l'après-midi. Si je donne ces précisions, c'est qu'une note parue dans les *Cahiers* du 1<sup>er</sup> janvier 1937 (sur laquelle j'ai, en son temps, attiré l'attention du président) tendrait à laisser croire que c'est par mon fait que les travaux de la Commission se sont trouvés retardés. Il était peut-être singulier de souligner un cas isolé, alors que plusieurs autres séances ont été remises (notamment la dernière, prévue pour le 30 avril) pour des raisons qui me sont absolument étrangères, sans que les *Cahiers* aient jamais fait mention de ces autres remises. Il importait de mettre les choses au point : le tableau des présences, que j'ai rappelé ci-dessus, me dispensera de m'étendre sur ce sujet.

Je suis arrivé à la conviction que la Commission — privée de tous moyens sérieux d'investigation, et qui a cessé de se réunir depuis bientôt trois mois — ne remplirait pas sa mission ; il est vain dans ces conditions, de prolonger un simulacre d'enquête.

Je regrette profondément cette impuissance.

Je plains ceux qui pouvaient voir dans cette enquête le prétexte, pour des partisans, de s'affronter, alors qu'aucun débat n'intéresse davantage la Ligue, et ne répond davantage à sa raison d'être, puisqu'il s'agit de la justice, du respect de la personne et des Droits de l'Homme.

Ce sera pour l'avenir un sujet d'étonnement, que la Ligue n'ait pas trouvé d'autres accents publics que ceux du Rapport de notre collègue Rosenmark, pour caractériser la parodie sans doute la plus monstrueuse qu'aient enregistrées les annales judiciaires. Une autre attitude eût peut-être rendu plus difficile la répétition de ces tragédies.

Je ne pense pas qu'il soit inutile de vous rappeler, au moment où je vous envoie cette démission, que j'ai déjà siégé dans une Commission de la Ligue, celle du 6 février, que j'ai eu le grand honneur d'en être le Rapporteur Général, et que j'ai conscience d'avoir rempli avec dévouement et impartialité la mission qui m'avait été confiée.

J'apportais à la Commission du procès de Moscou la même bonne volonté, le même esprit. Force m'est bien de constater, après huit mois écoulés, que l'existence de cette Commission est purement formelle, et qu'elle n'a, par conséquent, aucune chance d'aboutir.

Veillez agréer, mon cher Secrétaire général, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Signé : Maurice Paz.

## UNE OMISSION

Dans le numéro 1 des *Cahiers* du 1<sup>er</sup> janvier, nous avons indiqué sous le titre « Un exemple à imiter », que toutes les mairies du département d'Indre-et-Loire ont été dotées de tableaux de la Déclaration de 1789.

Nous avons attribué cette heureuse initiative à la Section de Tours qui n'a, par ailleurs, ménagé aucun effort pour l'affichage de la Déclaration. Mais, en fait, la démarche auprès du Conseil général est l'œuvre de la Fédération d'Indre-et-Loire, que nous tenons à remercier.

## NOS INTERVENTIONS

### Le casier judiciaire des réhabilités

A Monsieur le Président du Conseil,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur la situation suivante :

Lors de la constitution du dossier d'un candidat à une fonction publique, l'administration intéressée se fait délivrer un extrait du casier judiciaire du candidat. Le bulletin n° 2 est demandé par l'entremise du Parquet. Le service du casier judiciaire établit donc le bulletin comme s'il était demandé pour le Parquet lui-même. Or les bulletins délivrés aux administrations publiques ne doivent pas mentionner les condamnations suivies d'un arrêt de réhabilitation alors que les bulletins délivrés aux Parquets contiennent toutes les mentions portées au bulletin n° 1.

Cette pratique risque de porter le plus sérieux préjudice aux candidats qui, ayant commis une faute de jeunesse, ont encouru une condamnation effacée ensuite par la réhabilitation. Cette condamnation ne peut en droit, leur être opposée, elle ne les exclut pas de l'exercice d'une fonction publique ; elle pèse néanmoins sur la décision prise à leur égard. L'administration ayant le droit d'écarter les candidats dont la moralité ne paraît pas donner toute garantie, retient la condamnation parmi les éléments d'appréciation qui lui sont fournis. Admissible en droit aux fonctions publiques, le réhabilité en est, en fait, exclu. En prescrivant que le bulletin n° 2 délivré aux administrations ne porterait pas trace des condamnations suivies de réhabilitation, la loi avait précisément voulu que ces condamnations ne puissent être opposées à un candidat. La pratique administrative méconnaît la volonté du législateur.

Il semble que la loi ne risquerait pas d'être mal interprétée si les administrations demandaient directement l'extrait du casier judiciaire sans passer par le Parquet ou si le Parquet, en transmettant la demande, indiquait que le bulletin est destiné à une administration publique.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Président du Conseil, de bien vouloir rappeler aux administrations qu'aucun bulletin n° 2 mentionnant une condamnation effacée par la réhabilitation ne doit figurer dans le dossier d'un candidat à un emploi public et de donner les instructions qui vous paraîtront les plus propres à éviter toute erreur.

(10 janvier 1938.)

### Contre la lenteur des expertises judiciaires

A la suite d'un vœu émis au Congrès de Tours par notre Section de Paris-1<sup>er</sup>, nous avons adressé la lettre suivante à M. le Garde des Sceaux :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« L'attention de notre Ligue a été maintes fois attirée sur les lenteurs regrettables des expertises et des arbitrages devant les tribunaux de commerce et les graves inconvénients qui en résultent pour les plaideurs.

« Aussi notre Comité Central a-t-il émis le vœu que toutes mesures utiles soient envisagées pour remédier à ces lenteurs.

« En particulier, nous pensons qu'il serait possible d'étendre aux expertises et arbitrages ordonnés par les tribunaux de commerce les dispositions édictées par le décret du 8 août 1935 concernant l'expertise en matière criminelle ou correctionnelle.

« Ce décret prévoit principalement que tout arrêt, jugement ou ordonnance commettant un expert doit lui impartir, pour remplir sa mission, un délai qui, en principe, ne peut dépasser trois mois. Toutefois, si des circonstances particulières et graves l'exigent, ce délai peut être prorogé sur requête de l'expert.

« L'expert qui ne prête pas serment ou qui ne dépose pas son rapport dans les délais fixés est aussitôt remplacé.

« Ce sont ces dispositions que nous vous demandons de bien vouloir envisager d'appliquer aux expertises et arbitrages domés par les Tribunaux de commerce.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de notre haute considération.

(3 janvier 1938.)

## Autres Interventions

### AFFAIRES ETRANGERES

#### Français à l'étranger

**Borday.** — Depuis 1922, nous avons multiplié nos démarches en faveur de M. Borday, établi à Haïti qui, lors de l'occupation américaine en 1916, et alors qu'il était établi distillateur-cafetier à Port au Prince fut victime d'une agression (Voir *Cahiers* 1929, p. 620).

Le 3 octobre 1916, comme M. Borday fermait son établissement, deux soldats américains, en état de complète ivresse, se présentèrent ; M. Borday essaya de s'opposer à leur entrée. Les deux soldats pénétrèrent de force dans le café, renversèrent M. Borday, l'assommèrent aux trois quarts à coups de pieds et à coups de poing, le percèrent de plusieurs coups de baïonnette. Il ne guérit jamais complètement de ses blessures.

Au mois de mars 1917, M. Borday a adressé une requête au gouvernement américain, réclamant une indemnité en réparation du préjudice subi. Un projet de loi lui octroyant cette indemnité a été présenté devant le congrès américain qui a mis plusieurs années à le voter malgré les démarches pressantes de notre ambassadeur.

Nous avons été heureux de recevoir enfin, au mois de novembre dernier, une lettre du ministère des Affaires étrangères nous faisant connaître qu'une somme de 1.000 dollars, avait été adressée à l'intéressé par la Trésorerie américaine.

*Nous nous félicitons de ce résultat, tout en regrettant qu'il ait fallu vingt-un ans pour que les autorités des Etats-Unis s'acquittent d'une dette indiscutable !*

### INTERIEUR

#### Divers

**Nice.** — (*Interdiction des jeux de hasard sur la voie publique*). — Depuis le mois de février dernier nous avons appelé l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur l'exploitation, à Nice, sur la voie publique, du jeu dit de la boule, jeu de hasard qui n'est admis que dans les casinos régulièrement autorisés.

Le 7 avril 1937, M. le Ministre de l'Intérieur nous faisait connaître que le Préfet des Alpes-Maritimes avait donné des instructions formelles aux Services de police d'Etat pour que les tenanciers des jeux précités soient poursuivis et déferés au Parquet.

Cependant notre Section nous informait au mois de septembre dernier que les jeux de boule fonctionnent à Nice comme par le passé.

Nous en avons immédiatement saisi le ministre et nous avons eu la satisfaction de recevoir le 10 décembre 1937 la réponse suivante :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu, à plusieurs reprises, appeler mon attention sur l'exploitation, à Nice, de jeux de boule sur la voie publique.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai prescrit une enquête sur les faits que vous avez bien voulu me signaler.

« M. le Préfet des Alpes-Maritimes ayant donné des instructions formelles aux services de la police d'Etat pour que les tenanciers des jeux précités soient poursuivis, de nombreux délinquants ont été déferés au Parquet. Ils ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 4 mois de prison sans sursis et, dans tous les cas, la confiscation des objets servant à pratiquer les jeux illicites a été prononcée par les Tribunaux ».

Par ailleurs M. le Maire de Nice a décidé que les jeux de hasard soient interdits dans les fêtes foraines.

### JUSTICE

#### Mesures de clémence

**Affaire G...** — Nous avons, au mois d'octobre dernier attiré l'attention du Ministre de la Justice sur

le cas de M. G..., qui avait été condamné, le 3 juillet 1937, à un an de prison pour un « vol » d'avions, au préjudice de l'Aéro-Club de l'Aveyron.

Le « vol » dont il s'agissait n'avait aucun mobile de lucre, mais avait pour but de procurer au gouvernement légal de l'Espagne républicaine des avions pouvant servir au transport des blessés.

L'arrêt de la Cour de Montpellier suffit à faire la preuve — essentielle à nos yeux — du mobile de l'acte, en précisant que :

« A leur décharge, les inculpés font valoir qu'ils ont agi « non dans un esprit de lucre, mais par opinion politique », et que : si la Cour ne croit pas devoir élever la peine prononcée par les premiers juges, c'est en raison « du désistement de leur constitution de partie civile de l'Aéro-Club de l'Aveyron et de son assureur, la Société « d'assurances aériennes, c'est aussi parce que ce désistement est de nature à accrédi-ter l'affirmation des inculpés qu'ils ont agi suivant des suggestions de coreligionnaires politiques auxquelles ils n'ont pas résisté ainsi « qu'ils auraient dû ».

En nous fondant sur ce jugement et en raison aussi du fait que les plaignants désintéressés se sont désistés, et qu'au plus, M. G... dont la conduite n'avait, jusqu'à présent, donné lieu à aucun reproche, jouissait de l'entière estime de ses concitoyens, nous avons demandé au Ministre de la Justice de lui faire remise des quelques semaines de prison qui lui restaient à accomplir.

*G... a été grâcié le 8 décembre.*

### JUSTICE

**Nomination des Procureurs Généraux comme arbitres dans les conflits du travail.** — Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, nous avons attiré l'attention du Garde des Sceaux sur l'inconvénient qu'il y avait à maintenir comme super-arbitres les Procureurs Généraux près la Cour d'Appel.

Il arrive en effet qu'un Procureur Général désigné comme super-arbitre, soit dans le moment même où il va rendre sa sentence ou presque immédiatement après, obligé de donner des instructions aux fins de poursuites à l'égard de l'une ou de l'autre partie.

Cela crée pour le Procureur Général en cours d'arbitrage, une situation extrêmement difficile et cela le met dans une position extrêmement délicate.

Il nous a semblé d'ailleurs que les fonctions actives et pour ainsi dire militantes d'un Procureur Général conscient de ses devoirs envers le Gouvernement qu'il représente, n'étaient pas compatibles avec le rôle d'arbitre dans des conflits entre patrons et ouvriers.

La question que nous avons ainsi soulevée se rattache à notre doctrine en ces matières ; nous ne concevons pas la bonne administration de la justice sans une séparation très rigoureuse entre la magistrature assise et la magistrature debout.

*Au mois de décembre dernier le Garde des Sceaux a transmis notre requête au Président du Conseil auquel il appartient de désigner les super-arbitres dans les conflits du travail.*

*Nous continuons à suivre cette affaire.*

### TRAVAUX PUBLICS

#### Droit des cheminots

**Cheminots révoqués (réintégration).** — La Ligue des Droits de l'Homme est intervenue à plusieurs reprises auprès de la direction du Ministre des Travaux publics au sujet des cheminots révoqués de 1920 et dont les droits à la retraite sont contestés par les compagnies. A l'heure actuelle, les cheminots réintégrés subissent, pour la période durant laquelle ils sont restés en dehors du réseau, une « neutralisation » du temps de services, les compagnies ne leur ayant pas

jusqu'actifs  
tion

L'o  
des  
crov

Les  
glée  
l'Etat  
autor  
périod  
réseau

Non  
blics,  
inté  
ment  
plus

Du  
été fa  
transm  
tout d  
la cot  
somme

Algérie  
Fina

Alpes-  
Calvad  
Légi

Cher :  
Lander  
Meurt  
fixes  
tème

Nord :  
rieux  
Puy-de  
Rhône

Albi :  
Alenç  
Anian

Arcach  
Arles-  
sions

Avran  
Blida,  
des

Boulog  
Bourg  
Colma

Consta  
gérie  
ges

Jeumo  
rieux

La Gi  
Lyon-  
Mansel

Arde  
rian  
Metz :  
Mosta  
Nice :  
Paris-

jusqu'à présent permis de faire des versements rétro-actifs pour la part qui leur incombe dans la constitution de la retraite.

L'on avait envisagé de profiter de la réorganisation des chemins de fer pour régler la question ; nous croyons savoir que, jusqu'à présent, rien n'a été fait.

Les intéressés insistent pour que la question soit réglée dans les mêmes conditions que sur le réseau de l'Etat où les cheminots révoqués réintégrés ont été autorisés à faire des versements rétro-actifs pour la période pendant laquelle ils sont restés en dehors du réseau.

Nous avons demandé au Ministre des Travaux publics, le 31 décembre d'intervenir auprès des services intéressés pour que la question soit examinée rapidement et pour qu'elle reçoive une solution dans le plus bref délai possible.

## A NOS SECTIONS

### SERVICE JURIDIQUE

#### Nos interventions

Du 11 décembre au 28 décembre 1937, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été transmises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

#### 1. Affaires soumises par les Fédérations

**Algérie** : Algérie, indemnité des fonctionnaires des tabacs, Finances.

**Alpes-Maritimes** : Blanc Julien, Guerre.

**Calvados** : Guillou Hippolyte, Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

**Gher** : Saudrier, Education Nationale.

**Landes, Maroc** : Veizian Eliacin, Colonies.

**Meurthe-et-Moselle** : Préfets rétribués par l'Etat, indemnités fixes des Conseils généraux inscrites aux budgets départementaux, Intérieur.

**Nord** : Animaux, interdiction des combats de coqs, Intérieur.

**Puy-de-Dôme** : Saladin Capitaine, Guerre.

**Rhône** : Philipponet Joseph, Justice.

#### 2. Affaires soumises par les Sections

**Albi** : Gargaros, Agriculture.

**Alençon** : Vallée Henry, Finances.

**Aniane** : Viols Adolphe, Préfet de l'Hérault.

**Arcachon, Couéron, Nîmes** : Veizian Eliacin, Colonies.

**Arles-sur-Tech** : Delpont, Président Commission des Pensions, Chambre des députés.

**Avranches** : Trochon Louis-Eugène, Pensions.

**Bijda, Hussein-Dey** : Algérie, indemnité des fonctionnaires des tabacs, Finances.

**Boulogne-sur-Mer** : Libert, Gouverneur général Algérie.

**Bourg** : Leusardi Ambrogio, Justice.

**Colmar, Strasbourg** : Fouilleron, Education Nationale.

**Constantine** : Donadio Marius, Gouverneur général de l'Algérie ; Fonctionnaires, situation des femmes dans ménages de Gouverneur général de l'Algérie.

**Jeumont** : Animaux, interdiction des combats de coqs, Intérieur.

**La Clotat** : Scarpa Atilio, Préfet des Bouches-du-Rhône.

**Lyon-5<sup>e</sup>** : Delubac Eugène, Guerre.

**Marseille** : Cinelli Roger, Affaires Etrangères ; Hagopian Ardachis, Intérieur ; Kéchichian Gabriel, Justice ; Krikorian Choucha, Préfet des Bouches-du-Rhône.

**Metz** : Casper Clément, Pensions.

**Mostaganem** : Algérie, Police d'Etat, Intérieur.

**Nice** : Tondi Maulio, Travail.

**Paris-4<sup>e</sup>** : Waldhorn Michel, Intérieur.

**Paris-6<sup>e</sup>** : Ricaboni Pietro, Intérieur.

**Prades** : Domenack, Préfet Pyrénées-Orientales.

**Rabat** : Maroc, ouverture d'un petit séminaire, Résident général du Maroc.

**Saigon** : Saïgon, élections 1936, Président Chambre des députés.

**Saint-Denis (Réunion)** : La Réunion, incidents du port de Saint-Denis, Colonies.

**Strasbourg** : De Luck, Président du Conseil ; Réfugiés allemands, revalorisation du mark, Finances.

**Toulouse** : Signoret René, Justice.

**Trévoux** : Krebs Raoul, Justice.

**Urepele** : Erecca Bernard, Finances.

**Verdun** : Guyot Auguste, Agriculture.

**Villefranche-de-Rouergue** : Andrieux (famille), Garde des Sceaux.

**Vitry-sur-Seine** : Ferreira Antoine, Justice.

#### 3. Liges étrangères

**Comité allemand** : Blumenfeld Hans, Intérieur ; Braun Zoltan, Intérieur ; Dunker Gerda, Intérieur ; Exuer Johann, Intérieur ; Müller Léo, Intérieur ; Piètri Jacques, Intérieur ; Reis Friedrich, Intérieur ; Schonauer Fritz, Intérieur.

**Ligue espagnole** : Gonzalès José, Intérieur.

**Ligue hongroise** : Braun Zoltan, Intérieur.

**Ligue italienne** : Adam Luigi, Justice ; Andréani Carlo, Travail ; Abbruzzetti Luigi, Intérieur ; Andoloro Domenico, Travail ; Baya Salvatore, Travail ; Balboni Secondo, Intérieur ; Beneddetti Domenico, Travail ; Brighonti Antonello, Travail ; Cattani Isaia, Travail ; Cioni Alfonso, Intérieur ; Cossutti Marius, Justice ; Delai Pietro, Travail ; Fagnol Adalino, Travail ; Franchini Remo, Intérieur ; Guidolin Giovanni, Travail ; Italiens réfugiés politiques, dispense de publication de mariage en Italie, Justice ; Martini Paolo, Travail ; Mazzoni Giuseppe, Intérieur ; Negri Giovanni, Justice ; Minguzzi Andréa, Travail ; Quirighelli Giuseppe, Intérieur ; Renoffio Silvio, Justice ; Ricaboni Pietro, Intérieur ; Scarpa Atilio, Préfet des Bouches-du-Rhône ; Severini Stella, Travail ; Tanferri Mario, Justice ; Tondi Maulio, Travail.

**Ligue russe** : Mikailoff Yvan, Intérieur ; Stein Simon, Intérieur.

#### Nos interventions

Du 28 décembre 1937 au 10 janvier 1938 des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

#### 1. Affaires soumises par les Fédérations

**Alger** — Gardes champêtres français des communes mixtes de l'Algérie (revendications des), Gouverneur Général Algérie.

**Gironde** — Humbert, Education Nationale.

**Morbihan** — Quiberon, interdiction manifestation du Rassemblement populaire du 14 juillet 1937, Intérieur.

**Hautes-Pyrénées** — Biard, Guerre.

**Saône-et-Loire** — Fouillon Sardy, Présidence du Conseil ; Michelot Antoine, Préfet de l'Ain.

#### 2. Affaires soumises par les Sections

**Aulnay-sous-Bois** — Nautrot, Intérieur.

**Beaumont** — De Fanti Suzanne, Justice.

**Besançon, Port-Lyautey** — Amsellem, Santé.

**Bueil** — Perree, (Veuve), Travail.

**Chambéry** — Aguiard Angèle, Guerre.

**Cherbourg** — Courtot (Mlle), Education Nationale.

**Cholet, Nantes** — Cholet-Nantes, violation de la neutralité scolaire, Education Nationale.

**Dijon** — Bouhélier Paul, Guerre ; Dijon, aumônier du Lycée Carnot, Education Nationale.

**Fontenay-sous-Bois** — Rozenberg Liba, Intérieur.

**Fresnay** — Balmelli Auguste, Justice.

**Gennevilliers** — Gasparini Stefano, Justice.

**Kerrata** — Gardes champêtres français des communes mixtes de l'Algérie (revendications), Gouverneur Général Algérie.

Marseille. — Magagnin Giosafat, Justice ; Posniourkoff (Mme), Intérieur.

Montpellier. — Montpellier, secrét de la visite médicale pour les agents de la gare, Travaux Publics ; Reynes Adrien, Justice.

Nevers. — Ferenez Adam, Justice.

Oran. — Imbernon Antoine, Justice.

Paris-10<sup>e</sup>. — Zimmermann, Intérieur.

Paris-13<sup>e</sup>. — Grunberg Siegfried, Justice.

Quimperlé. — Hervé Paul, Guerre.

Redon. — Français rapatriés d'Espagne, Affaires Etrangères.

Roanne, Tarbes. — Biard, Guerre.

Strasbourg. — Heide Jean, Affaires Etrangères ; Pohl Frédéric, Justice.

Tamatave. — Madagascar, refus de pavoiser un navire, Marine Marchande.

Tananarive. — Madagascar, refus de pavoiser un navire, Marine Marchande.

Toulouse. — Scaini Paolo, Travail.

### 3. Liges étrangères

Comité allemand. — Plawner Liba, Intérieur ; Posener Erwin, Intérieur.

Ligue hongroise. — Bertalan Wilmos, Intérieur ; Mitterer Joseph, Intérieur.

Ligue italienne. — Baccoccoli Orazio, Intérieur ; Bicchiega Dina, Travail ; Botti Fiorino (époux), Intérieur ; Bradaschka R., Intérieur ; Bresciani Giovanni, Travail ; Buratto (époux), Intérieur ; Caldellari Attilio, Intérieur ; Carletti Mario, Intérieur ; Colombo Filippo, Intérieur ; Del Tatto Italo, Travail ; Fabro Aldo, Intérieur ; Galasso Enni, Travail ; Giacoli Nando, Intérieur ; Gioisa Tommaco, Intérieur ; Greggio Antonio, Travail ; Lorenzon Rizieri, Intérieur ; Martini Augusto, Intérieur ; Mascu Giuseppe, Travail ; Noli Edère, Travail ; Peggi Giulio, Travail ; Peresson Antonio, Travail ; Pessotti Pietro, Intérieur ; Russo Enrico, Intérieur ; Tartari Giovanni, Intérieur ; Tonini Armando, Intérieur ; Torresane Ettore, Travail ; Trivelfin Pietro, Intérieur ; Viola Armando, Travail ; Zibetto, Intérieur.

Ligue russe. — Busoglou, Travail ; Lourie Hya, Préfet de Police.

## TRESORERIE

### Envois d'argent

La Voulté (Ardèche), 28 fr. 50 ; Buzancy (Ardennes), 60 fr. ; Chaource (Aube), 18 fr. ; Bougie (Constantine), 138 fr. ; Audincourt (Doubs), 18 fr. ; Châtillon-en-Diois (Drôme), 110 fr. ; Les Andelys (Eure), 106 fr. ; Bernay (Eure), 117 fr. ; Saint-Giers-sur-Gironde (Gironde), 125 fr. ; Pouilly-sur-Charlieu (Loire), 20 fr. 50 ; Villemérin (Loiret), 62 fr. ; Tombecouf (Lot-et-Garonne), 26 fr. ; Avranches (Manche), 20 fr. ; Renazé (Mayenne), 32 fr. 30 ; Baud (Morbihan), 70 fr. ; Lomquiellic (Morbihan), 18 fr. ; Corbehem (Pas-de-Calais), 96 fr. 35 ; Labastide (Basses-Pyrénées), 32 fr. ; Colmar (Haut-Rhin), 18 fr. ; Port-sur-Saône (Haut-Saône), 58 fr. 50 ; Crèches-sur-Saône (Saône-et-Loire), 70 fr. ; Montmélan (Savoie), 136 fr. ; Saint-Fargeau (Seine-et-Marne), 18 fr. ; Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 40 fr. ; Corbeil (Seine-et-Oise), 20 fr. ; Enghien (Seine-et-Oise), 7 fr. 15 ; Risères (Somme), 80 fr. ; Cuers (Var), 60 francs.

Fontenay-sous-Bois (Seine), 20 fr. ; Saint-Quentin (Aisne), 20 fr. 50 ; Hirson (Aisne), 80 fr. ; Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée), 18 fr. ; Var (Fédération), 41 fr. ; Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), 82 fr. 85 ; Nogent-sur-Oise (Oise), 72 fr. ; Saurien (Côte-d'Or), 54 fr. 50 ; La Bazoche-Gouet (E.-et-L.), 94 fr. ; Brossac (Charente), 156 fr. ; Vienne (Isère), 50 fr. ; Bedons (B.-P.), 8 fr. 35 ; La Garenne (Seine), 136 fr. 35 ; Sancerre (Cher), 20 fr. 50 ; Ile-Rousse (Corse), 40 fr.

### Frais d'envoi et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Bellegarde (Ain), 7 fr. 25 ; Onlchy-le-Château (Aisne), 0 fr. 60 ; Alger (Fédération), 3 fr. ; Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 7 fr. 25 ; Villeneuve-les-Avignon (Gard), 6 fr. 60 ; Châteauroux (Indre), 7 fr. 25 ; Pont-de-Chéry (Isère), 1 fr. ; Corquilleroy (Loiret), 0 fr. 60 ; Baugé (Maine-et-Loire), 7 fr. 25 ; Saulnes (M.-et-M.), 2 fr. 40 ; Grenay (Pas-de-Calais), 4 fr. 20 ; Vinca (P.-O.), 5 fr. 70 ; Muhlhouse (Haut-Rhin), 7 fr. 25 ; Saint-Genis-Laval (Rhône), 1 fr. 85 ; Haute-Saône (Fédération), 7 fr. ; Vaas (Sarthe), 6 fr. 60 ; Paris-3<sup>e</sup>,

43 fr. 20 ; Fontenay-sous-Bois (Seine), 42 fr. 60 ; Puteaux (Seine), 102 fr. 25 ; Rosny-sous-Bois (Seine), 51 fr. ; Meulan-les-Mureaux (S.-et-O.), 0 fr. 35 ; Persan (S.-et-O.), 0 fr. 60 ; 0 fr. 80 ; Cavillon (Vaucluse), 6 fr. 60 ; Jonquières (Vaucluse), 6 fr. 60 ; La Barre de Monts (Vendée), 7 fr. 25 ; Challans (Vendée), 2 fr. 40 ; Tanger (Maroc), 2 fr. 40.

Etigny-Gargan (Seine-et-Oise), 34 fr. ; Mostaganem (Oran), 13 fr. 40 ; Charente-Inférieure (Fédération), 6 fr.

### Cartes créditées

La Section suivante a été créditée pour retour de cartes 1937 :

Vernueil-sur-Avre (Eure), 13 cartes 1937, 2 cartes dames, annulation de la contribution, 49 fr. 50.

### Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux « Cahiers » :

Aisne. — Saint-Quentin : Vrinat (président), 18 fr. ; Hirson : Poyet, Peral, Aumange, 60 fr.

Hautes-Alpes. — Champoléon : Bessard (secrétaire trésorier), 18 francs.

Aube. — Chaource : Leduc, 20 francs.

Bas-Rhin. — Strasbourg : Spielte, 18 fr.

Charente. — Angoulême : Desbordes, 20 fr.

Cher. — La Guerche : Rasle, Perrin, 36 fr.

Doubs. — Audincourt : Meslin, Lévy G., Coulon, Roudet, 72 francs.

Eure. — Pont-de-l'Arche : Meslin (président), Guérin (secrétaire), 36 fr.

Haute-Garonne. — Toulouse : Azais (président), 18 fr.

Ile-et-Vilaine. — Rennes : Perrée, 20 fr.

Maine-et-Loire. — Montjean : Gaudin, 20 fr. ; Saumur : David, Davout, Seigneur, président, 58 fr. ; Renaud, 20 fr.

Meurthe-et-Moselle. — Montigny-les-Metz : Regnault, 18 fr.

Morbihan. — Lomquiellic : Sclan, 18 fr. ; Ploermeil : Le Gland, 18 francs.

Haut-Rhin. — Colmar : J. Blum, 18 francs.

Paris-3<sup>e</sup>. — H. Lévy, 18 fr. ; 7<sup>e</sup> : Aubin (trésorier), 18 fr. ; 13<sup>e</sup> : Lévy, Perchaud, 40 fr. ; 19<sup>e</sup> Amérique : Blanchon (secrétaire), 18 francs.

Seine-et-Marne. — Saint-Fargeau : Benoit, 18 francs.

Seine-et-Oise : Corbeil : Boivin, 18 fr. ; Draveil : Deschamps, 15 fr. (cotisation) ; Houilles : Culioli, Gravier, 36 fr. ; Mesnil-le-Roi : Foucher (secrétaire), Manceau (président), 36 fr. ; Brunoy : Troglor, Hadjah, Noizat, 54 fr. ; Paray-Vieille-Poste : Lenoble, Colin, Barmesse, Chaudière, 74 fr. ; Le Raincy-Villemomble : Komarover (secrétaire), 18 fr.

Deux-Sèvres. — Fédération : Toussain, Duhoux, 36 francs.

Var. — Le Luc : Pichot (secrétaire), 18 fr. ; Fédération : Mathieu, Le Bellegou, 38 fr.

Egypte. — Le Caire : Cuvellier, Arnault, 50 francs.

## SECTIONS ET FEDERATIONS

### Conférences des délégués permanents

Du 22 au 30 octobre, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Le Mans, Parigné-l'Évêque, Sainte-Jammes, Beaumont, Châteaudun-Loir, Sablé, Malicorne, Mansigné (réunion à Pontvallain), Saint-Calais, Vaas (Sarthe).

Du 13 au 19 novembre, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Riec-sur-Belton (Pont-Aven), Moëlan, Nevez, Baunalec, Quimperlé, Plozevet, Brest, Concarneau (Fimistère).

Du 13 au 21 novembre, M. Garnier-Thenon a visité les Sections suivantes : Anor, Fourmies, Le Cateau, Caudry, Cambrai, Solesmes, Denain, Anzin, Hazebrouck, Tourcoing, Halluin (Nord).

Du 22 au 29 novembre, M. Baylet a visité les Sections suivantes : Fourchambault, Imphy, Varenne-les-Nevers, Corbigny, Clamecy, Saint-Amand, Cosne, Neuville-sur-Loire, La Charité (Nièvre).

Du 26 novembre au 5 décembre, M. Campolonghi a visité les Sections suivantes : Loudun (Vienne), Chevanceaux, Pons, Gémozac, Migré, Aumagne, Saint-Jean-d'Angély, Ar-

vert, Saintes, Saint-Cristophe, Saint-Georges-des-Côteaux (Charente-Inférieure).

Du 4 au 12 décembre, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Crissey, Louhans, Ouroux, Guégnon, Bourbon-Lancy, Gênelard, Crèches, Jolucy, Eucisses, Couches-les-Mines, Autun (Saône-et-Loire).

Du 6 au 15 décembre, M. Garnier-Thenon a visité les Sections suivantes : Châteaubriant, Clisson, Vallet, Pornic, La Montagne, Couéron, Nantes, Trignac, Pornichet, Savenay (Loire-Inférieure).

Du 8 au 17 décembre, M. Baylet a visité les Sections suivantes : Laure, Quillan, Rieux-Minervois, Castelnaudary, Le Mas-Cabardès, Couiza, Axat, Blize, Lézignan, Narbonne (Aude).

Du 13 au 19 décembre, M. Campolunghi a visité les Sections suivantes : Jonquières, Cavaillon, Bédarrides, Apt, Sarriens, Carpentras, Sorgues, Monteux, Villeneuve-lès-Avignon (Vaucluse).

### Réunions organisées avec le concours du Comité Central

#### Conférences

17 novembre. — Montreuil-sous-Bois (Seine) : M. Quillard, représentant du Comité Central.

25 novembre. — Paris-5<sup>e</sup> : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue.

4 décembre. — Laon (Aisne) : M. Cudenet, membre du Comité Central.

5 décembre. — Hirson (Aisne) : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue ; M. René Perrin, président fédéral de l'Aisne.

5 décembre. — Fère-Champenoise (Marne) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

5 décembre. — Faux-Fresnay (Marne) : M. Caillaud.

11 décembre. — Gennevilliers (Seine) : M. Hérold, vice-président de la Ligue.

12 décembre. — Mézières (Ardennes) : M. Gombault, membre du Comité Central.

12 décembre. — Flize (Ardennes) : M. Gombault.

13 décembre. — Malakoff (Seine) : M. Caillaud.

15 décembre. — Romilly-sur-Seine (Aube) : M. Caillaud.

19 décembre. — Sanary-sur-Mer (Var) : M. Baylet, vice-président de la Ligue.

20 décembre. — Le Perreux (Seine) : M. Mitterrand, représentant du Comité Central.

#### Manifestations du Rassemblement populaire

15 novembre. — Malakoff (Seine) : M. Marcel Jans, représentant du Comité Central.

3 décembre. — Paris-8<sup>e</sup> : M. Quillard, représentant du Comité Central.

21 décembre. — Louviers (Eure) : M. Garnier-Thenon, représentant du Comité Central.

#### Autres réunions

8 novembre. — Paris. Ambassade d'Espagne. Anniversaire Madrid : M. Victor Basch, président de la Ligue.

19 novembre. — Paris. Congrès National de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme : M. Sicard de Planzoles, vice-président de la Ligue.

20-21 novembre. — Paris. Conférence Européenne du Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine : M. Victor Basch ; M. Langevin, vice-président.

29 novembre. — Paris. Assemblée générale du Comité Français du Rassemblement Universel pour la Paix : MM. Grumbach et Prudhommeaux, membres du Comité Central.

11 et 12 décembre. — Paris. Conférence Européenne pour la Défense du Droit, de la Liberté et de la Paix en Italie : M. Bourdon, vice-président de la Ligue.

#### Causeries T. S. F.

18 novembre. — M. Georges Bourdon, vice-président de la Ligue : « Les grandes causes de la Ligue des Droits de l'Homme, l'Affaire Dreyfus : la condamnation. »

30 novembre. — M. Victor Basch, président de la Ligue : « Les grandes causes de la Ligue des Droits de l'Homme, l'Affaire Dreyfus ; le procès de Rennes et la grâce. »

17 décembre. — M. Lisbonne, membre du Comité Central, sénateur de la Drôme : « Les grandes causes de la Ligue des Droits de l'Homme, l'Affaire Dreyfus : la réparation. »

29 décembre. — M. Henri Guernut, membre du Comité Central, ancien ministre : « Les grandes causes de la Ligue des Droits de l'Homme : les victimes des Conseils de guerre. »

### Réunions organisées avec le concours des Fédérations

18 octobre. — Le Neubourg (Eure) : M. Leduc, président fédéral.

7 novembre. — Corquilleroy (Loiret) : M. Marx, vice-président fédéral.

#### Autres réunions

##### Conférences

22 octobre. — Paris-1<sup>er</sup> (Seine) : M. André Voirin, vice-président de la Section.

7 novembre. — Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) : Colonel Dumoulin.

23 novembre. — Paris-8<sup>e</sup> (Seine) : Mme Magdeleine Paz.

27 novembre. — Rombas (Moselle) : M. Voirin, vice-président de la Fédération des Ardennes.

3 décembre. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) : M. Etienne Daisème, vice-président de la Section.

13 décembre. — Paris-10<sup>e</sup> (Seine) : Mme Magdeleine Paz.

#### Manifestations du Rassemblement populaire

19 novembre. — Saint-Dizier (Haute-Marne) : M. Lobet, secrétaire de la Section.

2 décembre. — Paris-8<sup>e</sup> (Seine) : M. Quillard, président de la Section.

#### Congrès fédéraux

5 décembre. — Aisne (Hirson) : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue.

5 décembre. — Gironde (Bordeaux) : M. Marc Rucart, membre honoraire du Comité Central.

#### Réunion interfédérale

26 décembre. — Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Vaucluse, Var (Avignon) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

### Campagnes de la Ligue

**Agression japonaise.** — Blagnac (Haute-Garonne) s'associe à la protestation de la Ligue contre les massacres commis en Chine par les Japonais. (Novembre 1937.)

— Monsempren-Libos (Lot-et-Garonne) approuve entièrement les résolutions de la Ligue sur la guerre de Chine. (6 novembre 1937.)

**Assassinat Miceli.** — Antony (Seine) approuve la résolution du Comité Central et demande que des sanctions soient prises contre les autorités qui n'ont pas su ou voulu retenir les coupables. (2 novembre 1937.)

— Blagnac (Haute-Garonne) approuve la résolution de la Ligue à propos de l'invasion des locaux de la Ligue italienne à Tunis et de l'assassinat du lieutenant Miceli par des marins italiens. (Novembre 1937.)

**Désarmement.** — Montrouge (Seine) émet le vœu que le Gouvernement français prenne l'initiative de proposer un plan d'organisation économique et continue ses efforts en vue du désarmement général simultané et contrôlé. (10 novembre 1937.)

**Dictature et fascisme.** — Blagnac (Hte-Garonne), écoeurée d'apprendre que certains fonctionnaires des pays totalitaires, prétextant l'intérêt qu'ils portent aux enfants émigrés, vont dans les écoles laïques et y font une propagande antidémocratique, n'hésitant pas à faire l'apologie du fascisme et exhortant les enfants à saluer à la romaine ; proteste contre ces procédés allant à l'encontre de la neutralité que doivent observer ces fonctionnaires et demande aux Pouvoirs publics de mettre fin à ces manifestations déplacées. (Novembre 1937.)

**Evénements d'Espagne.** — Bernay (Charente-Inférieure) adresse son salut fraternel aux républicains espagnols qui luttent pour la liberté, s'indigne des atrocités fascistes commises en Espagne et invite le Gouvernement français à ouvrir ses frontières pour le libre commerce avec la République espagnole. (14 novembre 1937.)

— Bagnac (Haute-Garonne) proteste contre le rapatriement des réfugiés espagnols et surtout contre la distinction qui est faite entre les riches et les pauvres ; approuve la lettre adressée à ce sujet par le secrétaire général de la Ligue au ministre de l'Intérieur. (Novembre 1937.)

— Bordeaux (Gironde) renouvelle au Gouvernement de la République espagnole l'assurance de sa solidarité fraternelle dans la lutte contre le franquisme et le fascisme international ; fait appel au Gouvernement de Valence pour qu'il ne soit fait aucun procès de tendance contre les militants de certains groupements antifascistes ; insiste pour que soient assurés à tous les accusés les garanties élémentaires du droit, le concours des avocats qu'ils ont choisis et la pleine liberté de la défense. (5 novembre 1937.)

— Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne) approuve entièrement les résolutions de la Ligue sur la guerre d'Espagne. (6 novembre 1937.)

— Montrouge (Seine) émet le vœu que la France, forte de sa politique pacifique, subordonne l'ouverture ou la non-ouverture de la frontière franco-espagnole au retrait immédiat des volontaires étrangers de l'Espagne. (10 novembre 1937.)

— Le Neubourg (Eure) s'élève contre les mesures prises par le ministre de l'Intérieur pour le rapatriement des réfugiés espagnols ; regrette que les raisons d'ordre financier invoquées ne répondent pas à la réalité des faits, les chiffres annoncés étant exagérés ; regrette également que la France apparaisse en cette circonstance comme manquant aux devoirs d'hospitalité ; proteste contre ces mesures de refoulement et demande de les reconsidérer. (16 octobre 1937.)

— Pontivy (Morbihan) s'élève contre la politique dite de non-intervention ; émet le vœu que soient rétablies avec le Gouvernement régulier espagnol les relations commerciales normales. (10 novembre 1937.)

**Mandats, vote.** — Antony (Seine), Bourges (Cher), Colmar (Ht-Rhin), Dampierre-sur-Salon (Hte-Saône), Levallois-Perret (Seine) demandent que les députés sénatoriaux soient élus au suffrage universel ; que le Sénat soit obligé de statuer dans un délai fixe sur les projets prolongés entre les deux Chambres, le dernier mot appartenant à l'Assemblée élue au suffrage universel ; que le nombre des sénateurs soit proportionnel au nombre des électeurs de chaque département. (Octobre-novembre 1937.)

**Paix.** — Montrouge (Seine) émet le vœu que la France continue de faire tous ses efforts pour préserver, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, la paix européenne et mondiale. (10 novembre 1937.)

« **Patrie Humaine.** » — Pontivy (Morbihan) proteste contre les poursuites pour délit d'opinion intentées à la « Patrie Humaine » ; demande que la Ligue intervienne pour obtenir l'abrogation des lois scélérates. (10 novembre 1937.)

— Saint-Ambroix (Gard) demande que cessent les poursuites contre les pacifistes et salue Louis Loréal, condamné sans suris, pour un article paru dans la « Patrie Humaine ». (14 novembre 1937.)

**Presse.** — Bagnac (Haute-Garonne) demande aux ministres compétents de faire saisir les journaux où paraissent des provocations à l'assassinat et arrêter les gérants de ces journaux, ainsi que les auteurs des articles incriminés. (Novembre 1937.)

— Mont-de-Marsan (Landes) émet le vœu que la loi sur la presse soit votée d'urgence par les Chambres et mise en application sans délai, pour faire cesser les pratiques qui honorent le journalisme français, tant par les campagnes de salomnies et d'excitations au meurtre que par des articles qui semblent être dictés par les pays fascistes. (6 novembre 1937.)

**Réformes judiciaires.** — Pontivy (Morbihan) s'élève contre la lenteur des procédures judiciaires et en demande la réforme. (10 novembre 1937.)

**Service militaire.** — Tunis (Tunisie) émet le vœu que des dispositions législatives ou réglementaires soient adoptées de toute urgence en vue d'assurer aux jeunes gens astreints aux obligations militaires la disposition immédiate, à leur libération du service, de l'emploi occupé par eux à la date de leur appel sous les drapeaux. (6 novembre 1937.)

**S. D. N.** — Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne) demande que la majorité de 2/3 soit suffisante à la S. D. N. pour que les décisions prises par cette Assemblée soient rapidement réalisées. (6 novembre 1937.)

## Activité des Sections

**Arvant (Haute-Loire)** demande que la réglementation relative aux piquettes ne soit pas appliquée aux producteurs chaque fois qu'il n'y a pas, de leur part, vente de vin ; s'élève contre les nombreux procès-verbaux dressés par la gendarmerie à l'occasion d'une épidémie de fièvre aphteuse qui sévit dans le département, à l'encontre des propriétaires d'animaux qui ne peuvent, pratiquement, être tenus en laisse. (Novembre 1937.)

**Beauchamp (Seine-et-Oise)** émet le vœu qu'aucune carte grise ne soit délivrée aux propriétaires de véhicules automobiles sans présentation d'une police d'assurance, avec minimum de garantie fixé par la loi, et que la dénonciation d'une police soit signalée à la Préfecture ayant délivré la carte grise ; demande la nationalisation des Compagnies d'assurances. (12 novembre 1937.)

**Bagnac (Haute-Garonne)** demande que tout officier reconnu coupable d'injustices envers ses subordonnés, en raison de leurs opinions politiques, soit déplacé d'office et, en cas de récidives répétées, rayé des cadres de l'armée ; demande que tous les journaux, sans exception, puissent être lus par tous les militaires. (Novembre 1937.)

**Bourges (Cher)** demande au Parlement le vote d'une loi instituant le contrôle des changes. (19 novembre 1937.)

**Chepniers (Charente-Inférieure)** demande au Comité Central de proposer l'institution d'une langue internationale, l'Espéranto ou une autre, en vue de faciliter un rapprochement entre les peuples. (Novembre 1937.)

**Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône)** demande qu'un journal de vulgarisation soit créé aussitôt que possible par le Comité Central, pour être adressé à tous les ligueurs. (31 octobre 1937.)

**Labastide-Rouairoux (Tarn)** proteste contre les moyens de procédure employés vis-à-vis des officiers de réserve poursuivis pour faute grave contre la discipline en dehors du service ; s'étonne qu'au pays des Droits de l'Homme il puisse exister encore, en marge de la justice civile une justice militaire et que les juges puissent étayer leur conviction sur des déclarations de témoins qui n'ont même pas prêté serment ; demande que certains articles du code de justice militaire soient ou supprimés ou modifiés en vue d'assurer une plus large garantie aux officiers de réserve rendus à la vie civile et qu'en cas de condamnation de l'un d'eux, il puisse être fait appel devant une juridiction civile pour une révision équitable et régulière de son procès, dans les formes habituelles prévues par le Code Pénal. (8 novembre 1937.)

**Marseille (Bouches-du-Rhône)** demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir : l'interdiction de tous spectacles ayant pour objet des tourments — quelquefois suivis de mort — infligés sans nécessité à des animaux et la répression des délits de ce genre par des sanctions d'amende ou de prison. En attendant le vote d'une loi renforçant la loi Grammont, la section demande que soit interdite toute publicité ayant pour but d'attirer le public vers des spectacles qui sont en contradiction avec la loi Grammont. (5 novembre 1937.)

**Mayenne (Mayenne)** demande que la préparation militaire reste facultative pour les jeunes gens de 18 à 21 ans ; qu'elle ne soit pas liée à la réforme de l'enseignement, ni confondue avec les projets de développement de l'éducation physique ; demande au Comité Central de suivre cette question au moment où elle viendra en discussion. (16 novembre 1937.)

**Le Neubourg (Eure)** émet le vœu que la délivrance des cartes d'étrangers se fasse après une sérieuse enquête et que tout sujet étranger contrevenant aux lois françaises soit refoulé impitoyablement. (16 octobre 1937.)

**Rosny-sous-Bois (Seine)** demande au Parlement le vote, dans le plus bref délai possible, de la retraite aux vieux travailleurs ; demande également qu'il soit prévu dans cette loi le transport gratuit des intéressés de Paris à la campagne, pour ceux qui désirent s'y installer. (21 novembre 1937.)

**Ruelle (Charente)** félicite le favoritisme politique ou administratif qui, pour donner de l'avancement à certains ambiteux, sèment la méfiance et la rancœur dans la masse des fonctionnaires intégrés. (5 novembre 1937.)

**Saigon (Cochinchine)** s'élève contre la politique de la Haute Administration coloniale qui spéculé sur la présence

au Pouvoir d'un gouvernement de gauche pour continuer son régime de gant et de fer, rendant le gouvernement responsable du maintien de cette politique; signale l'apathie voulue des Bureaux de la rue Oudinot et l'inertie qu'ils opposent aux suggestions généreuses de quelques chefs, pleins de bonne volonté; demande que les fonctionnaires, si haut placés soient-ils, soient mis dans l'obligation de respecter l'esprit du législateur, dans l'application des lois; demande que l'Indochine ne serve plus de champ d'expérience monétaire au détriment de son économie. (Octobre 1937.)

**Saint-Ambroix** (Gard) proteste contre l'interdiction de la presse de gauche dans les casernes, alors que des journaux de droite y sont autorisés. (14 novembre 1937.)

**Serrès** (Hautes-Alpes) estime nuisible toute augmentation de traitements et retraites si, au préalable, une loi sur la hausse illicite, rigoureusement appliquée, n'est pas votée d'extrême urgence: sans cette loi les hausses des prix et les demandes d'augmentation ne forment qu'une chaîne sans fin; demande que les comités de surveillance des prix prennent pour base les prix du premier trimestre 1936. (21 novembre 1937.)

**Villeneuve-sur-Yonne** (Yonne) demande la réforme du système pénitentiaire; l'abolition internationale de l'espionnage; l'abrogation immédiate de l'article 10 de la loi du 18 avril 1886. (7 novembre 1937.)

## SITUATION MENSUELLE

### Sections installées

9 décembre 1937. — Ligny-en-Barrois (Meuse), président: M. Marcel Gras, 12, rue Sainte-Anne.

28 décembre 1937. — Sainte-Eulalie (Gironde), président: M. Motut, conseiller municipal.

28 décembre 1937. — Mas-Cabardès (Aude), président: M. Edouard Sablayrolles, D<sup>r</sup> Ecole honoraire.

28 décembre 1937. — Axat (Aude), président: M. Siviéne Marius, menuisier.

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— COMITÉ INTERSYNDICAL DU LIVRE PARISIEN. — *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre* (Ed. de la C.G.T., 1937). — Le titre de ce rapport en indique exactement le sujet, mais seule sa lecture peut en faire apprécier toute la richesse. Notre pays, dont l'histoire intellectuelle est si prestigieuse, est le plus mal organisé des grandes nations d'Europe et d'ailleurs, en ce qui concerne les bibliothèques, la lecture publique, la diffusion des œuvres intellectuelles. Les auteurs du rapport, Mlle Montel et M. Rugeot nous apportent là-dessus une documentation aussi copieuse qu'efficace. Mais leur rapport est constructif et ils proposent en s'aidant des travaux du Conseil National économique, tout un plan d'organisation de la librairie, de la propagande pour le livre et de l'expansion de la culture française à l'étranger. La tâche à entreprendre est aussi urgente qu'elle serait passionnante pour ceux qui l'assumeraient et profitable à la grandeur française. Nul doute que si ce rapport trouve beaucoup de lecteurs, la question ne fasse un grand pas dans l'opinion. — R. P.

— HENRI, Comte de Paris. — *Le Protéariat* (Les Œuvres françaises, 1937, 12 fr.). — Rendons tout de suite à cet opuscule, la justice qu'il mérite: il est écrit avec simplicité, il dénote chez son auteur une bonne information sur les questions sociales, et il expose avec franchise les buts, les espoirs et les convictions du chef monarchiste. Mais il reste pourtant assez vague, fort peu original et, finalement, très décevant. Le Comte de Paris ne fait pas seulement la critique du régime républicain et de l'idéologie marxiste, comme on pouvait s'y attendre, c'est surtout au libéralisme économique qu'il s'en prend, l'accusant de tous les maux actuels et le déclarant, d'ailleurs, définitivement mort, ce qui est peut-être aller vite en besogne. Quant au plan constructif de l'auteur, il consiste à vouloir protéger la famille, à décentraliser l'action gou-

vernementale et enfin à organiser tous les métiers sur le type corporatif, en y ajoutant la décongestion des villes et la déconcentration industrielle. Dans ce mélange d'utopies et de vieilleries, une idée revient sans cesse, qui n'est qu'une simple affirmation, c'est que la monarchie « régime d'avenir » (p. 111) est le seul qui ait la possibilité de maintenir l'équilibre, l'harmonie et la paix sociale » (p. 163). Que les Français la restaurent et « le lendemain même, les réformes les plus profondes pourront être appliquées » (p. 178). Tant de malveillance toucherait les cœurs les plus sceptiques. Mais quoi, ce jeune prétendant a foi dans ses destins; il juge tout naturellement la royauté comme la meilleure des choses. « Il ne reste plus qu'une chance à la civilisation, dit-il, la Monarchie... Nous sommes l'avenir... nous avons fait l'histoire... » etc. Ainsi déjà, Riquet, le petit chien de M. Bergeret, quand il était en veine de philosophie, déclarait avec conviction « L'odeur des chiens est délicieuse ! ». — R. P.

— RENE TARATTE. — *S.O.S. XX<sup>e</sup> Siècle* (Figuière, 1937). — Longue dissertation sur l'évolution de la terre et de l'homme, l'histoire, le présent et le passé de la France, pour aboutir à l'exposé du programme politique du « parti libérateur », dont la pièce maîtresse consiste dans un Colège dictatorial composé des vingt meilleurs citoyens du pays. — R. P.

— EMILE GRILLAUMIN. — *Panorama de l'évolution paysanne 1815-1885* (L'Emancip. paysanne 1936). — Ce ne sont pas seulement les transformations matérielles de la vie rurale, qui sont décrites dans cet ouvrage, mais aussi le changement dans les mœurs, les idées, les aspirations de nos paysans. L'auteur, qui connaît admirablement toutes les choses de la terre et qui en traite avec une compréhension profonde, nous fait là un tableau émouvant de la paysannerie française et montre à quelles conditions on peut garder l'espoir de la conserver et de la rendre heureuse. (Signalons page 11, une erreur de chronologie, en ce qui concerne l'antériorité de Guy Coquille par rapport à Troplong). — R. P.

Le Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne républicaine (38, rue de Châteaudun), vient d'éditionner une brochure qui contient le discours prononcé à la Conférence Internationale pour l'Aide à l'Espagne Républicaine, le 21 novembre 1937, par S.E. Ossorio Y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, et les interventions du sénateur belge Henri Rolin: « La S.D.N. et les Pays Démocratiques »; de Marcel Cachin, sénateur de la Seine: « L'Espagne et la non-intervention » et de Louis de Brouckère, président de l'I.O.S.: « Les Peuples et les Diplomates ».

Nous recommandons la lecture de ces trois beaux discours, d'abord à ceux qui parlent, sur l'Espagne et la Paix, l'opinion des orateurs, et surtout à ceux qui croient à l'efficacité de la non-intervention. Ils y trouveront matière à de sérieuses réflexions.

## Qu'est-ce que la Ligue des Droits de l'Homme?

### Un tract en allemand

Le Secrétariat informe les Sections et, en particulier, celles des pays de langue allemande, qu'il peut mettre à leur disposition le tract: « *Qu'est-ce que la Ligue des Droits de l'Homme?* » de Ferdinand Buisson, traduit en Allemand.

A l'heure où la propagande de la Ligue va reprendre avec plus d'intensité que jamais à travers toute la France, nous avons pensé que nos Sections des départements recouverts seraient heureuses d'avoir une provision de ces tracts.

Le Gérant: GUY ROCCA.



19, rue du Croissant, Paris-9<sup>e</sup>  
Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)

CARILLON  
225'  
BIJOUTERIE  
HORLOGERIE  
JOAILLERIE  
ORFÈVRE  
225'  
CHRONOMÈTRE  
100'

**Théo**  
Maison de confiance fondée en 1874  
150, B<sup>e</sup> Magenta - Paris  
TRUBAINE 05-03

GRAND CHOIX DE  
BIJOUX et DIAMANTS  
D'OCCASION

Achat et  
échange  
de tous  
bijoux

ARGENT  
225'  
en bon

MEUBLES  
en argent  
et en  
or

GRAND CHOIX  
d'ALLIANCES  
et de bagues  
de fiançailles

DIAMANTS  
de renommée  
A QUALITÉ ÉGALE

Faites confiance à **Théo**  
LE BON BIJOUTIER  
QUI VOUS RECEVRA LIÈRE ET VOUS SERVIRA CONSCIENCEUSEMENT

COMPAREZ LE CHOIX  
LA QUALITÉ  
LES PRIX

A TOUS LES PRIX, ILS SONT BEAUX  
LES BIJOUX DE CHEZ **Théo**

Catalogue gratuit

Remise de 10 % aux Ligueurs

TRAPEAU  
POUR  
SOCIÉTÉS  
SAINTS  
TAIN (ORONTE)  
CATALOGUE FRANCO

ARTICLES  
POUR  
OUILLONS

INSIGNES  
FLEURETTES  
ETIQUETTES  
POUR FÊTES

ILLUMINATION  
FEUX d'ARTIFICES

## Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11<sup>e</sup>)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINE  
GRAND CONFORTFormes nouvelles  
depuis ..... 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir  
ATELIERS ET EXPOSITIONS

6, bd Voltaire, Paris-11<sup>e</sup>. Tél. Roquette 10-04

Catalogue  
L franco

### TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible ..... 850 fr.  
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) ..... 6 fr.

## A consulter avant vos achats

# COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs  
des conditions spéciales

### BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)  
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

### ORFÈVRE

Orfèvrerie. — Pour l'achat de couverts argentés et d'orfèvrerie, ainsi que pour la réargenterie, adressez-vous en confiance à VEUILLET Joannès, argenteur orfèvre, Neuville-sur-Saône (Rhône). Remise aux Ligueurs.

### SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, Bd Voltaire, Paris-XI<sup>e</sup>.  
(Tél. : Roq. 10-04. Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

### VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère. Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)  
Le beau tailleur, strict, sur mesures. Remise 10 0/0.

### VINS ET CHAMPAGNE

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)  
Champagnes bon crû, 10 et 11 fr. la b. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1936, 11<sup>e</sup> 5, la demi-pièce 350 fr. prêt mise en bouteilles, fûts prêts toutes contenances. 1937, demi 275 francs. Gaury Roger, propr., Grands crus Saint-Emilion.

UN SPECTACLE  
POUR LES BUDGETS  
LES PLUS REDUITS

Les Derniers Moments  
de

FRANCISCO FERRER

Ce drame vécu et élevé remporte

UN TRIOMPHE

TOURNEES SEDILLOT, rue  
La Bruyère, 24, Paris-9<sup>e</sup>. Tél.  
Trinité 78-74.

POUR VOS JARDINS

## COLIS-RÉCLAME

10	Rosiers écussons grosses fleurs, variés .....	30 fr.
10	— Polianthas variés .....	30 fr.
10	— grimpants, variés .....	50 fr.
10	— grimpants, petites fleurs .....	50 fr.
5	Pommiers ou Poiriers scions, variés .....	35 fr.

Mandat Horticulture FAURE

71, route de Rueil, LE CHESNAY (S.-et-O.)

## ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

Défenseur près des Tribunaux Membre Honoraire de la Chambre  
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce  
et industries en France

Membre de l'Institut juridique de France

TOUS PROCES ET RECOURS EN JUSTICE A FORFAIT

élep. : PROV. 41-75  
R. C. Seine 411.250

3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)